Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 16 (1931)

Heft: 7-8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LAUSANNE, JUILLET-AOUT 1931. Nos 7-8 16me ANNÉE

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements : 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition: IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.): BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Le 28me Congrès des Caisses Raiffeisen suisses

des 29 et 30 juin 1931, à INTERLAKEN

Cette fois encore, le congrès annuel des Caisses Raiffeisen Suisses a été une manifestation imposante en faveur de l'idée du crédit mutuel telle que l'a conçue Raiffeisen, et un appel à la diffusion de ces organisations rurales dans notre pays.

Favorisé par un temps splendide, ce congrès est venu s'ajouter dignement aux belles manifestations de St-Gall et de Zermatt, car, comme ces dernières, il a également mis en évidence le plus pur esprit Raiffeiseniste et patriotique.

Les journées d'Interlaken ont été l'acte de clôture marquant et digne de ce vingt-huitième exercice qui a permis la réalisation d'une étape importante en avant et à ouvert au mouvement Raiffeiseniste de nouvelles et brillantes perspectives d'avenir.

A cette époque de dépression économique et d'instabilité politique, notre réunion a mis particulièrement en évidence la beauté des principes fondamentaux qui sont à la base de nos organisations. Et celui que le sort de notre peuple et du pays tout entier ne laisse pas indifférent ne peut certainement qu'approuver le programme qui a été tracé, se réjouir des succès enregistrés et de cette belle réunion de 630 Raiffeisenistes accourus de 19 cantons de langues différentes. Cette manifestation, tenue sous le signe de la cohésion, de l'esprit d'entente et de la volonté du travail en commun a rayonné comme un oasis réconfortant dans l'agitation politique et les troubles économiques qui bouleversent actuellement le monde.

Ce fut également pour nous une vive satisfaction de voir le Gouvernement bernois venir apporter son salut aux Raiffeisenistes suisses, montrant ainsi que l'esprit du conseiller d'Etat de Steiger, le premier précurseur de l'idée de Raiffeisen en Suisse, plane encore sur le Palais gouvernemental, et que le Conseil exécutif du plus grand des cantons suisses ne craint pas d'apporter ouvertement son appui moral au mouvement Raiffeiseniste. Il y a aussi dans le canton de Berne des économistes et des hommes d'Etat influents, qui ne se bornent pas seulement à chercher les réformes économiques nécessaires, mais qui n'hésitent également pas à faire œuvre de réalisateur, et à mettre au service de la classe agricole, des institutions comme les nôtres, qui ont donné ailleurs déjà des preuves éclatantes de leur capacité d'action, des institutions qui procurent non seulement des avantages matériels, mais qui sont aussi des éléments de progrès moral et intellectuel. Là où les chefs communient si étroitement avec le peuple, il n'y a pas lieu de craindre pour l'avenir.

Interlaken s'est révélé le lieu de congrès idéal pour les grandes organisations économiques qui préfèrent tenir leurs assemblées dans l'ambiance des montagnes et des beautés de la nature plutôt que dans l'air saturé des grandes cités. Une réception cordiale et empressée dans des hôtels vraiment dignes d'un grand centre hôtelier international a mis de suite les délégués à l'aise sur les parquets auxquels ils n'étaient pourtant pas habitués. Aussi a-t-on été heureux d'avoir pu, en cette époque de crise, animer un peu la vie économique de ce centre hôtelier.

A une assemblée générale aux débats assez prolongés — des réformes sont déjà envisagées pour l'avenir — a suivi une soirée récréative dans la magnifique salle du Kursaal. Comme le président de la Fédération oberlandaise ,les sociétés qui se sont produites ont su conquérir le cœur des Raiffeisenistes. Et enfin, l'excursion à la Schynige Platte a été le digne épilogue de cette manifestation d'Interlaken qui restera vivante dans le cœur de tous ceux qui eurent le privilège d'y assister.

En face des montagnes, devant ces cimes éclatantes qui proclament la toute puissance de Dieu, nous avons renouvelé le vœu de fidélité aux grandes lignes de notre programme. Nous voulons servir les idées de Raiffeisen, servir cette œuvre humaine et sociale qui rayonne d'unité, de paix, de sacrifice, servir toujours mieux et avec toujours plus d'abnégation cette cause qui inscrit l'amour du prochain en lettres d'or sur son drapeau, qui veut l'amélioration des conditions d'existence matérielle et morale de la population agricole et moyenne, et qui sert ainsi d'admirable façon la cause du pays.

La journée d'Interlaken a été aussi principalement dédiée à la mémoire du doyen Traber. Des mots de pieuse vénération ont été prononcés envers celui qui a défriché les premiers sentiers et qui a été le créateur de la forte et bienfaisante organisation que nous avons aujourd'hui devant nous. En signe d'éternelle reconnaissance nous avons déposé en pensée des couronnes d'édelweiss et de rhododendrons sur la tombe du vaillant pionnier qui repose maintenant à l'ombre de sa petite église de Bichelsee.

Et maintenant que tout est rentré dans le calme et qu'on peut méditer et saisir les leçons que nous donnent de telles manifestations, ce qui nous frappe, c'est l'union, la bonne entente des cœurs qui battent vraiment à l'unisson, parce qu'ils poursuivent tous le même but, parce qu'ils se dévouent pour les autres, et parce qu'ils ont la même confiance en l'avenir. Que cette belle manifestation soit donc un adjuvant pour continuer l'œuvre si bien commencée, plus que cela, un excitant pour la développer et l'étendre dans tous les milieux, pour le bien de la classe agricole de nos campagnes et de la Patrie toute entière.

La 28me assemblée générale ordinaire de l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel

A une matinée au temps assez maussade succéda vers midi, alors que les deux gares d'Interlaken déversaient les premiers flots de Raiffeisenistes, un soleil radieux. Comme si elle n'avait attendu pour cela que la venue des premiers délégués, la Jungfrau, cette déesse capricieuse de l'Oberland, consentait enfin à se dévoiler et à se montrer dans toute sa splendeur.

Habitué à la foule cosmopolite, élégante et bigarrée, Interlaken aurait pu montrer un visage quelque peu blasé à l'égard de ses nouveaux hôtes. Point n'a été le cas cependant, et c'est dans des rues fort bien pavoisées aux couleurs bernoises et fédérales, et sous les yeux d'une population accueillante et cordiale, que les délégués, à l'insigne rouge et blanc du congrès, flanèrent dans les rues de la cité hôtelière par excellence, en attendant l'heure de l'assemblée.

Ils sont accourus nombreux, les délégués, de tous les coins de la Suisse. Les petites locomotives à vapeur du Brunig ont traîné les Raiffeisenistes de la Suisse centrale et orientale pendant que les puissantes locomotrices du Lötschberg amenaient ceux du Jura, de Bâle, d'Argovie, de Soleure, ainsi que nos bons amis du Valais. Ceux des bords du Léman arrivaient la mine réjouie par la belle traversée des pays d'enhaut vaudois et bernois. De la Gruyère à l'Oberland il n'y a qu'un bon pas par le col de Belgarde, et c'est avec un plaisir tout particulier que nous avons serré la main à ce délégué de Charmey, tout vigoureux encore malgré ses 80 ans, et qui a participé au congrès avec l'entrain et l'enthousiasme d'un jeune.

Vers 3 heures de l'après-midi tout le monde se presse vers le Kursaal. On s'attarde dans le parc magnifique, planté de rares et superbes conifères, dans le hall et dans les luxueuses salles aux belles boiseries qui sont pour tous un objet d'admiration.

Le contrôle des procurations est rapidement liquidé et 630 délégués, ainsi qu'un certain nombre d'invités, prennent place dans la somptueuse salle de théâtre du Kursaal. Dans ce riche local où se meut d'ordinaire l'élite mondaine internationale ont pris place aujourd'hui des paysans au visage halé par le soleil des fenaisons, des dignes représentants de la classe forte et laborieuse de la campagne suisse.

Sur la scène décorée de plantes vertes et devant un panneau représentant un décor rustique de l'Oberland, le Comité de direction et le Conseil de surveillance de l'Union in corpore ont pris place.

Quelques minutes après 4 heures, la sonnette présidentielle retentit, et M. J. LINER, président de l'Union ouvre les débats en prononçant l'allocution suivante, que M. A. GOLAY, membre du Conseil de direction traduit immédiatement en français:

Discours d'ouverture du Président de l'Union

Très honorés invités,

Chers amis Raiffeisenistes suisses,

Je vous souhaite une cordiale bienvenue à cette vingt-huitième assemblée générale de l'Union suisse des Caisses de Crédit mutuel.

Le nombre imposant des délégués qui ont répondu à notre convocation témoigne de l'intérêt que vous portez à l'institution des Caisses rurales de crédit mutuel et nous prouve aussi que le choix d'Interlaken comme lieu de réunion de notre assemblée de cette année a rencontré votre approbation. Ces institutions appelées Caisses Raiffeisen du nom de leur fondateur, sont issues des besoins économiques des populations campagnardes. Sa nécessité en tout temps impose au peuple oppressé la pensée de l'entr'aide. C'est ainsi que l'idée de la défense personnelle en matière financière a pénétré au sein des populations rurales. Nos Caisses Raiffeisen sont nées de la confiance des individus en leur propre force et de leur union pour une action commune et plus leur nombre grandit, plus leurs membres particuliers montrent de vigueur dans la lutte pour l'existence économique et plus leur action est couronnée de succès et plus elles peuvent aussi contribuer dans leur ensemble au développement économique du pays.

C'est la première fois que nous siégeons dans l'Oberland bernois, dans ce centre d'Interlaken connu dans toute la Suisse et bien au-delà comme un des lieux de séjour les plus célèbres de notre pays. Cette contrée a vu surgir ces dernières années toute une série de Caisses Raiffeisen florissantes. Notre visite ici est pour elles en premier lieu. Il y a peu de régions où les Caisses Raiffeisen soient mieux à leur place que dans ce plantureux canton de Berne. Dans ces contrées entourées de puissantes montagnes, dominées par les géants des Alpes, baignées par des rivières et des ruisseaux rafraîchissants, dans la verdure luxuriante de magnifiques campagnes, elles sont plantées dans un bon terrain, elles soutiendront l'agriculture et la classe moyenne indépendante. Nos Caisses sont répandues maintenant sur toute l'étendue de la Suisse. Elles veulent servir au bien du peuple et tendent une main amicale à tous les hommes de bonne volonté, sans tenir compte des limites cantonales, sans distinction de race, de langue, de confession, pour travailler en commun à la prospérité du pays.

Durant l'année écoulée, l'Union, comme les Caisses locales, s'est normalement développée, de sorte que nous pouvons présenter avec joie les comptes annuels à votre approbation. A côté des objets habituels, l'ordre du jour de l'assemblée porte cette année le renouvellement des autorités de l'Union. Nous vous recommandons à cette occasion, pour les raisons qui vous seront indiquées, d'admettre une légère augmentation du nombre des membres du Conseil de surveillance.

Si l'exercice écoulé a été bon et fructueux pour notre Union, cette année 1930 nous laisse d'autre part un douloureux souvenir. Outre un certain nombre d'amis Raiffeisenistes de mérite, la mort inexorable a fauché le pionnier des Caisses Raiffeisen suisses, le président d'honneur de notre Union, M. le doyen Traber. Il lui fut heureusement accordé de pouvoir assister encore au brillant jubilé de 1928, à St-Gall et d'y recevoir l'expression de la reconnaissance de la communauté Raiffeiseniste suisse pour son œuvre noble et humanitaire. Il put encore dans un esprit juvénile donner à l'assemblée le mot d'ordre et les directives suprêmes pour marcher de l'avant dans la fidélité aux principes de Raiffeisen. Deux ans plus tard, le 29 octobre 1930, Dieu l'a rappelé à Lui, dans sa septante-septième année. Son souvenir a été évoqué dans des centaines d'assemblées de Caisses locales au cours du printemps dernier. Des milliers de Raiffeisenistes suisses se sont souvenus avec reconnaissance du simple curé villageois de Bichelsee, grâce auquel bien des paysans et des artisans ont été délivrés de soucis et ont retrouvé le courage et la confiance en eux-mêmes, et dont l'œuvre a aplani pour beaucoup la voie et leur a permis d'arriver à se créer une situation indépendante, une existence assurée, à fonder un foyer et une famille. Sorti du peuple, il lui est demeuré fidèle et a mis à son service ses forces physiques et spirituelles. C'est dans la contrée thurgovienne de Seerücken, au village de Hombourg dont le clocher se voit de loin que le doyen Traber vit le jour en 1854, dans une modeste famille riche en enfants, dont le père était à la fois menuisier et petit paysan. Le manque de moyens financiers ne lui permit de se vouer aux études qu'à l'âge de 19 ans. Après avoir suivi le gymnase et les uni-

versités de Wurzbourg et de Louvain, il fut ordonné prêtre en 1883, et deux ans après, nommé curé de la paroisse de Bichelsee. C'est là que, pendant plus de quarante ans il a déployé une activité extraordinairement bénie pour le bien spirituel et matériel de ses ouailles comme un véritable bon pasteur. L'attention de son esprit d'initiative et d'activité fut attirée vers la fin du siècle écoulé sur les Caisses Raiffeisen. Comme il connaissait les besoins et les nécessités du peuple, il vit dans ces Caisses populaires un excellent moyen d'améliorer la situation matérielle et d'élever le niveau spirituel et moral des classes moyennes de la campagne. En 1900, il fonda la Caisse de prêts de Bichelsee et se consacra dès lors avec une entière conviction par la plume et par la parole à ces institutions de défense personnelle qu'il considérait comme l'une des plus belles découvertes du siècle précédent. En 1902, il constitua l'Union Suisse en groupant les Caisses fondées entre temps et demeura son président jusqu'en 1912. Avec un complet désintéressement, un parfait dévouement et une extraordinaire énergie, il édifia l'œuvre Raiffeiseniste suisse en soutenant souvent une âpre lutte contre divers obstacles et il put laisser en se retirant, en 1912, une puissante association de 159 Caisses. Le solide fondement était posé, les difficultés du début étaient surmontées et depuis l'introduction des Caisses Raiffeisen dans notre pays, la population rurale jouit d'un bienfait dont on peut seulement aujourd'hui commencer à mesurer l'étendue. Voilà pourquoi c'est avec un profond sentiment de reconnaissance que nous regardons maintenant à notre vaillant promoteur qui est devenu, en transplantant l'idée de Raiffeisen en terre suisse, un des grands bienfaiteurs de la population campagnarde. Son image orne les bureaux de nos Caisses; son nom restera vénéré désormais et indissolublement lié à l'œuvre Raiffeiseniste suisse. Nous voulons honorer sa mémoire d'une manière particulière en maintenant intégralement les principes fondamentaux de Raiffeisen sur l'observation desquels il insistait toujours avec une grande énergie; ces principes qui assureront la continuation et la durée de son œuvre renferment une source intarissable de nobles jouissances. Que Dieu récompense l'activité infatigable, désintéressée et fructueuse, de notre très estimé pionnier et président honoraire!

Nous voudrions rappeler encore la mémoire d'un homme du peuple décédé il y a quelques semaines et qui fut un des amis et des partisans les plus fidèles et les plus influents des Caisses Raiffeisen; nous voulons parler de feu M. le conseiller national Georges Baumberger. Il voyait dans ces Caisses un des meilleurs soutiens de la classe paysanne et moyenne qui est le fondement et l'appui de l'Etat. A plusieurs reprises il prit parti avec une entière franchise pour ces Caisses populaires, et il y a deux ans, à l'occasion de sa motion sur l'aide à apporter aux populations des régions montagneuses, il lança cet appel:

« Que dans quelques années il n'y ait » pas une vallée et dans chaque vallée, » pas une commune qui ne soit dotée » d'une Caisse Raiffeisen ».

Nous voulons aussi garder le meilleur souvenir de ce grand ami et défenseur de nos Caisses et émettons à ce propos le vœu que des hommes d'Etat influents, des membres de gouvernement, particulièrement dans les cantons montagneux, veuillent bien contribuer à faire atteindre le but fixé par l'homme aux sentiments dévoués et le patriote qu'était Georges Baumberger.

Chers amis Raiffeisenistes,

Vous êtes de nouveau venus de tous les points cardinaux, de toutes les parties de la Suisse, pour vous rendre compte de l'état de l'œuvre à laquelle vous collaborez jour après jour. Vous êtes venus pour échanger vos idées et pour rechercher de nouvelles forces afin de poursuivre le travail avec succès. Par une activité continuelle et croissante, notre Union est devenue forte et puissante; continuer à la développer en lui conservant ses solides fondements, voilà notre but. L'assemblée de ce jour qui constitue une manifestation imposante doit aussi contribuer à le poursuivre.

Nous sommes à une époque de très forte tension économique. Une crise mondiale d'une intensité extraordinaire se fait toujours plus sentir. Elle ne s'est pas arrêtée aux frontières de notre pays, quoique les conditions d'existence soient cependant plus favorables chez nous qu'à l'étranger. Il n'est pas en notre pouvoir d'apporter une amélioration décisive à cette situation, nos propres forces sont insuffisantes pour cela. Mais nous pouvons et nous voulons contribuer dans une modeste mesure à atténuer les fâcheux effets de la crise en répandant l'idée de l'entr'aide, le contentement d'esprit et le dévouement à la chose publique. Nous voulons tendre une main fraternelle à l'infortuné laborieux, rassembler les hommes bien disposés du village pour qu'ils se soutiennent mutuellement et ne se souviennent pas seulement de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs envers la collectivité. Nous voulons aider à élaborer les principes d'un état économique bien ordonné, mais aussi sauvegarder les biens spirituels et moraux du peuple, qui ne sont pas moins importants pour la vie, et contribuer de cette manière à ce que le peuple des campagnes, conservé sain, fidèle à la terre et aimant la Patrie oppose une digue solide au courant des idées bolchévistes.

Nous voulons siéger sous le signe du Raiffeiseniste convaincu et conscient, sous le signe de la paix sociale et manifester ainsi notre ferme volonté de prendre la plus vive part au développement et à la prospérité de notre belle Patrie.

A l'occasion de notre assemblée, 9 Unions sœurs de l'étranger, d'Allemagne, d'Autriche et de Tchécoslovaquie nous ont adressé leurs salutations et leurs vœux et sont en pensée avec nous durant nos délibérations. De leurs divers messages, il ressort qu'à l'étranger on suit également avec beaucoup d'intérêt l'activité de notre Union et qu'on la considère en partie comme exemplaire.

Nous avons le très grand plaisir de saluer aussi cette année un certain nombres d'hôtes très estimés qui ont bien voulu honorer notre assemblée de leur présence.

Le Gouvernement du canton de Berne a répondu à notre invitation en nous déléguant M. le conseiller d'Etat et conseiller national Stähli. Cela nous prouve que le Gouvernement bernois, comme au temps du conseiller d'Etat de Steiger, est favorable au mouvement Raiffeiseniste et apprécie les principes qui sont à la base de nos institutions. M. le conseiller d'Etat Stähli s'est fait connaître bien au-delà des frontières de ce canton comme l'organisateur distingué de la brillante exposition nationale d'agriculture de 1925. Il a pris en mains, avec une rare énergie, les intérêts agricoles; il s'intéresse au peuple et a encouragé et soutenu dès le début, le mouvement Raiffeiseniste dans l'Oberland bernois, c'est pourquoi nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue au milieu de nous.

En M. le Dr Müller, conseiller national, de Grosshöchstetten, nous saluons l'éminent directeur du mouvement des jeunes paysans bernois, un homme inspiré des idées du père Raiffeisen et qui considère non seulement les intérêts materiels, mais surtout les biens spirituels et moraux de la population rurale, et un ami de notre mouvement.

C'est avec une joie particulière que nous voyons M. le Dr Howald, sous-directeur de l'Union Suisse des Paysans, honorer encore cette année notre assemblée de sa présence. Nous apprécions en lui un partisan convaincu et un défenseur influent des C. R. Comme rédacteur des

principaux journaux agricoles, il combat pour la cause du crédit coopératif avec son vénéré chef, M. le Dr Laur et travaille infatigablement dans ce domaine à améliorer la situation de la classe paysanne.

Nous saluons aussi M. le Dr Born, secrétaire de la Chambre d'économie publique de l'Oberland, qui s'occupe d'une manière spéciale de la défense personnelle dans cette contrée.

Nous saluons encore M. Müller, directeur de l'Office Fiduciaire de Zoug, notre inspecteur avisé, qui assume les révisions professionnelles de notre Caisse Centrale.

Très honorés invités et délégués, en vous souhaitant encore une fois à tous la plus cordiale bienvenue dans cette belle contrée de l'Oberland où se réunit pour la première fois la landsgemeinde des Raiffeisenistes suisses, nous espérons que nos délibérations seront des plus fructueuses et déclarons ouverte la 28me assemblée ordinaire de l'Union suisse.

ooo

L'éloge funèbre de notre regretté pionnier Raiffeiseniste et président honoraire, doyen J.-E. Traber, a été écouté dans un religieux silence, par les délégués, et sur la proposition du président, l'assistance se lève spontanément et observe quelques instants de pieux recueillement pour honorer la mémoire du disparu.

On passe ensuite à l'élection du Bureau de l'assemblée. Ce Bureau est constitué comme suit:

Président: LINER, présid. de l'Union,

Scrutateurs: FEDERER, instituteur, à Rorschacherberg (St-Gall); LENHERR, député, Waldkirch (St-Gall); colonel DE-COLLOGNY, Apples (Vaud); ZBINDEN, instituteur, Rechthalten (Fribourg).

MM. BUCHELER et SEREX tiennent le procès-verbal et M. HEUBERGER, secrétaire de l'Union fonctionne comme traducteur.

La liste de présence fait constater la présence de 623 délégués, venus de 19 cantons différents. Les représentants de la Suisse romande sont plus de 150: 84 du canton de Vaud, 11 du Valais romand, 14 du Jura-Bernois, 23 de Fribourg romand et 2 de Genève. Des 533 Caisses que compte actuellement l'Union, 224 sont directement représentées et 49 ont délégués leurs pouvoirs aux représentants des Fédérations.

Le président Liner remercie pour son élection à la présidence de l'assemblée et donne l'assurance aux délégués qu'il s'efforcera de conduire les débats avec toute l'objectivité voulue. Il donne immédiatement la parole au représentant du Gouvernement bernois, M. le conseiller d'Etat et conseiller national Stähli, directeur de l'Agriculture.

ooo

Allocution du représentant du Gouvernement bernois

Monsieur le Président,

Messieurs les délégués,

Au nom du Gouvernement du canton de Berne, je vous remercie pour votre aimable invitation et je vous adresse un salut chaleureux de bienvenue sur le territoire bernois. Je vous remercie aussi personnellement d'avoir convoqué la 28me assemblée des délégués de votre vaste organisation sur le sol de mon canton natal. L'attrait qu'exerce nos Alpes a sans doute encouragé vos Conseils directeurs a choisir comme lieu de congrès Interlaken, le beau centre touristique au pied de nos montagnes. Je vous félicite de ce choix et j'émets l'espoir que l'excursion à la Schynige-Platte soit gratifiée d'un temps favorable. Si c'est le cas, je ne doute pas que la vue de nos hautes cimes et le voisinage immédiat des glaciers et des neiges éternelles ne vous laissent une profonde impression et ne vous donnent une ardeur nouvelle pour poursuivre la dure, mais belle tâche que vous avez entreprise.

Monsieur le Président,

Messieurs les délégués,

Chacun de vos congrès annuels marque une étape dans le développement de votre organisation. Par le discours d'introduction de votre honoré président, j'apprends qu'il est d'usage, lors de vos manifestations, de jeter toujours un bref coup d'œil rétrospectif. L'étude de votre rapport annuel permet de constater qu'après de modestes débuts, s'est constitué, au cours des années, un édifice puissant qui repose sur les assises solides de la responsabilité solidaire. Votre rapport indique qu'en 1903, tout au début, votre organisation ne comptait que 25 Caisses avec 2.300 déposants et un roulement de 6 millions de francs. En 1921, il y avait 224 Caisses avec 67.000 déposants et un roulement de 291 millions de francs. Donc un développement remarquable déjà ! L'extension considérable des dernières années est enfin illustrée de marquante façon par les chiffres du dernier exercice: 516 Caisses affiliées avec 132 mille déposants, et un roulement de 611 millions de francs. Il n'est certainement pas exagéré de dire que par son travail de détail, par son activité inlassable et fidèle à ses principes fondamentaux, votre Union est devenue petit à petit un facteur prépondérant pour la régularisation du commerce local de l'argent.

Messieurs les délégués,

Vous avez sûrement entendu dire ou lu peut-être que le mouvement du crédit mutuel agricole était né à une époque difficile, alors que sévissait une crise agricole intense. A cette époque retentissait déjà l'appel à l'aide: à l'aide de l'Etat, à l'aide individuelle. Un grand économiste, le professeur Blatter, de l'Ecole Polytechnique Fédérale, un partisan convaincu de l'« aide à soi-même », a toujours soutenu que quand les temps étaient difficiles, de nouvelles impulsions étaient particulièrement nécessaires. Les Caisses de Crédit telles que les a conçues le pionnier Frédéric-Guillaume Raiffeisen furent par excellence l'une de ces impulsions économiques qui étaient nécessaires à cette époque. — Aujourd'hui, nous vivons de nouveau à une époque difficile. Dans le monde entier, il est question de crise agricole. De nouveau retentit comme autrefois l'appel à l'aide de l'Etat et à l'aide individuelle. Il est certain que les Caisses Raiffeisen constituent un moyen de développement économique pour notre population des vallées alpestres. A mon avis, le mouvement coopératif représenté par les Caisses Raiffeisen constitue l'instrument d'« aide à soi-même » le plus important du petit paysan et du montagnard.

La Caisse Raiffeisen est la caisse du petit épargnant, la caisse pour les petites transactions, la caisse qui cherche la régularisation des conditions d'intérêts; elle est l'organisation locale avec son caractère le plus pur. Ce sont ces facteurs qui rendent les Caisses Raiffeisen si utiles pour la classe moyenne de notre pays et en particulier pour la population de nos vallées alpestres. N'ayant qu'un champ d'activité restreint, l'habitant des régions montagneuses a plus que partout ailleurs besoin d'un crédit d'exploitation approprié. Et l'octroi de ce crédit d'exploitation aux petits paysans et aux montagnards n'est-il pas, avec l'encouragement à l'épargne, la tâche que s'est donnée votre organisation dès le début ?

Monsieur le Président,

Messieurs les délégués,

Le mouvement Raiffeiseniste remplit aussi une œuvre sociale.

A l'époque actuelle, nous rencontrons encore un sourd antagonisme entre le travail et le capital, c'est-à-dire ce que nous appelons communément la question sociale. Aujourd'hui plus que jamais, ceux qui sont faibles économiquement réclament une « démocratisation » du système bancaire et du commerce de l'argent. Le mouvement Raiffeiseniste ne vise pas à l'utopie qu'est l'égalité sociale comme la rêvent certains milieux; son activité s'exerce au contraire uniquement pour la protection de la propriété. Le mouvement Raiffeiseniste poursuit son but sur le terrain ferme de l'ordre dans la Société et dans l'Etat. Et ce sont ces facteurs qui me font louer les mérites de

votre mouvement et exprimer l'espoir de voir votre Association se développer fortement encore à l'avenir. Sans nullement méconnaître les fonctions des autres institutions financières, j'exprime le vœu que votre Union puisse exercer à l'avenir encore une fructueuse activité pour le bien du sol ancestral, pour cette belle Suisse que nous chérissons tous.

ooo

L'allocution du représentant du Gouvernement bernois est saluée par de chaleureux applaudissements de l'assistance, et M. le directeur J. STADELMANN présente le rapport sur l'activité de notre Chambre de compensation financière. M. Stadelmann s'exprime comme suit:

Rapport sur l'activité de la Caisse Centrale

Messieurs les invités,

Messieurs les délégués,

L'année 1930 a été riche en perturbations économiques et financières. Avec la crise industrielle est intervenue une baisse vertigineuse des taux, une baisse telle que le monde n'en avait point enregistrée depuis longtemps.

Pour l'agriculture suisse, l'année 1930 n'a également pas été très favorable. Du fait de la baisse du prix du lait, des mauvaises récoltes en céréales et en fruits, le rendement des exploitations rurales a été très réduit.

La crise économique entraîna une baisse du loyer de l'argent. Le taux pour les obligations et les bons de caisse payé par les banques qui était de 5 pour cent au début de l'année tomba successivement à 4 pour cent, soit à un taux qui n'avait plus été appliqué depuis 30 ans, à l'exception d'un court laps de temps en juillet et août 1922. Le taux d'escompte de la Banque Nationale Suisse qui avait pu être maintenu à 3 1/2 pour cent depuis le mois d'octobre 1925 fut réduit à 2 1/2 pour cent en deux étapes successives.

La pléthore monétaire fut une conséquence du chômage des capitaux de l'industrie et du commerce et de l'afflux considérable de fonds de l'étranger.

Cette extraordinaire abondance de disponibilités a marqué également de son empreinte le développement de la Caisse Centrale de l'Union. Le bilan s'est accru de 6 millions de francs, soit du 20 pour cent. C'est la plus forte augmentation qui ait été réalisée au cours d'un exercice. Les dépôts des Caisses ont augmenté: en compte-courant de 2,2 millions pour atteindre 11,5 millions de francs et en comptes à terme de 2,3 millions pour arriver à 13,4 millions de francs. Le surplus de l'augmentation provient des dépôts d'autres coopératives et de personnes privées. Les Caisses affiliées ont ainsi remis à la gérance de la Caisse Centrale le cinquième des dépôts nouveaux qu'elles ont reçus au cours de l'exercice (augmentation du bilan), capitaux qu'elles n'ont pu utiliser dans leur cercle d'activité. C'est un phénomène qui a également pu être constaté dans une mesure plus forte encore, par exemple dans les organisations sœurs en Hollande et en Belgique. La somme totale des dépôts des Caisses auprès de l'Union ascende à 25 millions de francs, et si l'on tient aussi compte de 2 millions de francs de fonds publics qui se trouvent encore en possession des Caisses, nous arrivons à une réserve de disponibilités du 10 pour cent environ de la somme totale du bilan de 270 millions, soit une proportion qui peut être considérée sans arrière pensée comme suffisante.

Les nouveaux dépôts confiés à la Centrale ont été placés en fonds publics et en hypothèques premier rang. Comme les possibilités de placements deviennent de plus en plus rares pour les disponibilités qui arrivent en flots toujours grossissants, nous avons été amenés à nous intéresser davantage qu'autrefois aux prêts hypothécaires. Notre portefeuille comprend actuellement pour 4,9 millions de francs de titres hypothécaires de premier choix. Nous sommes d'avis que des hypothèques jusqu'à une certaine proportion du chiffre du bilan correspondent pleinement aux intérêts de l'Union, sans porter aucunement atteinte à une saine capacité de paiement de notre Centrale.

Parmi les principaux postes actifs du bilan, nous citerons encore les fonds publics qui forment à eux seuls plus du tiers du bilan total et qui accusent pour l'an dernier une augmentation de 5 millions. Ces fonds publics forment la majeure partie de notre réserve de disponibilités et constituent en quelque sorte le contre-poids pour le poste passif des placements à terme et obligations à 4 3/4 pour cent et 5 pour cent qui chargent notre bilan. Ce chapitre des fonds publics contient une certaine réserve de cours. Ceci ne vous surprendra certainement pas car cette réserve est d'absolue nécessité. Avec les taux réduits actuels et le long terme des emprunts, des amortissements peuvent être vite nécessaires en cas de renchérissement de l'argent. L'avilissement des cours enregistré en 1919-1921 où malgré des amortissements dépassant fr. 100,000, nous avions dû encore bilancer nos titres au-dessus du cours officiel en bourse, est encore présent à notre mémoire.

La capacité de paiement du bilan est excellente. Les engagements à court terme qui ascendent à 13,9 millions sont contrebalancés par des actifs immédiatement réalisables pour une somme de 20,031 millions de francs, soit dans une proportion qui peut résister aux exigences et aux critiques des théoriciens financiers.

Le bénéfice net atteint fr. 194,000 contre fr. 172,000 l'année précédente. Les réserves — lesquelles n'ont pu être alimentées quelque peu généreusement que durant ces dernières années — atteignent maintenant fr. 520,000, soit 1,5 pour cent de la somme du bilan.

Il est intéressant d'examiner également quelle a été la rentabilité des actifs et des passifs à long terme. Pour les placements à terme, nous avons dû payer un intérêt moyen de 4,88 pour cent, et pour les obligations de 4,85 pour cent. En contrepartie, les fonds publics nous ont offert un rendement de 4,97 pour cent et les hypothèques de 5,02 pour cent. Donc, la marge entre le taux des dépôts à long terme et celui des prêts à longue échéance n'est que de 1 pour mille.

Les avances aux banques en comptes bloqués qui constituaient ces dernières années une source intéressante de profits n'ont offert qu'un très modeste apport en 1930. Le rendement du portefeuille des effets a été également inférieur à celui de l'année précédente, étant donné que le taux d'escompte du papier commercial est tombé jusqu'à 1,26 pour cent au cours du troisième trimestre.

Principalement ensuite de la baisse des taux qui nous sont bonifiés par les banques, le bénéfice net de cet exercice a été en réalité un peu inférieur à celui de l'année précédente. Cependant, nous avons pu verser fr. 80,000 au fonds de réserve qui atteint ainsi fr. 520,000. Nous considérons cet apport comme le minimum possible sur la base d'une administration prudente et saine. La proportion des moyens propres (capital social et réserves) par rapport au chiffre des dépôts confiés est de 7,6 pour cent. Si l'on tient compte encore du capital de garantie et de la nature de nos actifs, nous pouvons nous contenter ici d'une proportion plus faible que celle qui est adoptée auprès des banques commerciales.

En ce qui concerne les taux appliqués par la Caisse Centrale aux Caisses affiliées, ils doivent indéniablement être considérés comme très avantageux si on les compare avec ceux des autres banques. Les critiques qui peuvent être émises au sujet des taux appliqués proviennent certainement de gens qui ne se donnent sans doute pas la peine de juger objectivement la question, et de se rendre bien compte de toutes les exigences que posent à un établissement de crédit de la nature de

notre Caisse Centrale les conditions générales du marché actuel de l'argent et sa position dans le cartel de nos établissements bancaires suisses.

L'Union est la Chambre de compensation financière de plus de 500 Caisses, et a pour tâche d'assurer la capacité de paiement de ces dernières. Elle doit de ce fait veiller à placer ses disponibilités de façon sûre, en actifs aisément réalisables et à plus court terme possible, c'est-à-dire appliquer des principes qui sont aux antipodes de ceux qui assurent une forte rentabilité.

Au point de vue de la rentabilité, la Caisse Centrale est certainement handicapée par rapport aux autres banques. Les grands établissements financiers utilisent le 30 à 50 pour cent de leurs actifs pour des transactions lucratives à l'étranger, accordent des crédits à découverts où la rentabilité est très forte. Ils ont ainsi une marge importante entre les taux-débiteurs et créanciers et peuvent de ce fait réaliser des bénéfices relativement élevés. Quant aux autres banques locales moyennes, elles peuvent traiter des affaires hypothécaires dans une large mesure, elles ouvrent des crédits à l'étranger à taux élevés et effectuent des prêts sur cautionnements qui leur assurent un intérêt élevé pour leurs placements. On se rendra donc aisément compte que l'Union ne peut marcher de pair avec certaines banques locales, en particulier avec celles qui sont engagées à l'étranger, et payer des taux-créanciers exagérés pour les placements à terme.

Une réserve importante de disponibilités et un placement sûr des capitaux ont été de tout temps la ligne de conduite dans l'administration de la Caisse Centrale. Depuis 1912, année où elle a conquis son autonomie, la Caisse Centrale n'a encore jamais dû effectuer un amortissement sur un compte-débiteur. N'y a-t-il pas dans cette constatation une preuve éclatante du soin avec lequel l'Union effectue ses placements ? Or, un établissement financier qui agit avec pareille prudence lors de ses placements et qui borne son activité essentiellement aux affaires de premier choix est dans l'impossibilité de payer des taux-créanciers exagérés.

Outre les taux avantageux appliqués, il y a lieu de tenir également compte que la Caisse Centrale fournit chaque année près de fr. 60,000 à l'Office des Révisions et au Service pour la propagande et la défense des intérêts des Caisses affiliées. Ce rôle de notre Caisse Centrale n'est également pas toujours apprécié comme il le mérite.

Vous pourrez également, Messieurs les délégués, vous faire une certaine idée de l'aridité de la question des taux à l'heure actuelle pour la Caisse Centrale, si je vous dis que la plupart des placements en compte-courant à vue, pour lesquels nous payons 3 ½ pour cent doivent être logiquement placés également à vue. Or, pour ces placements qu'obtenons-nous actuellement des banques ? un demi pour cent à vue, 1, 1 et demi pour cent à 1-3 mois de terme et 1 et quart pour cent pour des papiers commerciaux de premier choix. Nous supportons ainsi une perte effective de 1 à 1 et demi pour cent.

Les Caisses peuvent avoir la conviction absolue qu'elles obtiennent de l'Union les conditions les plus avantageuses qui peuvent être appliquées sur la base actuelle du marché de l'argent, avec une prudente politique financière.

Nous croyons avoir toujours administré la Caisse Centrale d'après de solides principes commerciaux et bancaires. Mais avec les meilleurs actifs, certaines réserves sont cependant encore de rigueur. De même qu'auprès des Caisses locales, chaque augmentation du chiffre du bilan entraîne une majoration des risques. La politique des taux doit être adaptée toujours aux exigences du bilan et de l'administration générale.

C'est durant l'année dernière que l'Union a rendu certainement le plus de services aux Caisses affiliées en leur offrant une occasion avantageuse de placement pour leurs disponibilités. Combien de Caisses qui ont reçu un intérêt de 3 ¾ pour cent auraient dû se contenter ailleurs de 1 à 2 pour cent.

Le mouvement coopératif représenté par les Caisses Raiffeisen a pris déjà une situation prépondérante dans notre pays. Les relations entre les Caisses locales et l'Union sont excellentes, comme on ne les rencontre que rarement dans des organisations coopératives. Nous ne voulons pas manquer cette occasion pour vous exprimer, Messieurs, comme représentants des Sections affiliées, notre gratitude pour la confiance que vous avez toujours témoignée à notre Caisse Centrale, ainsi que nos remerciements profondément sentis pour la collaboration fidèle et dévouée que vous avez apportée à l'œuvre d'édification de notre mouvement.

ooo

M. J. HEUBERGER, secrétaire général de l'Union monte ensuite à la tribune et présente le

Rapport sur l'activité générale de l'Union et sur celle de l'Office des révisions

Messieurs les invités,

Messieurs les délégués,

Depuis de nombreuses années déjà, les rapports qui sont présentés chaque année lors de notre petite landsgemeinde peuvent souligner des progrès constants du mouvement Raiffeiseniste suisse.

Aujourd'hui encore, nous avons l'honneur et le plaisir de vous rendre compte du travail d'une année qui a été bonne pour les Caisses et pour l'Union et qui a permis d'enregistrer des succès qui, dans certains domaines, laissent loin derrière eux tous ceux qui avaient été réalisés jusqu'ici. Et comme ces succès ont été obtenus dans une époque de crise générale et de diminution de la rentabilité des exploitations agricoles, nous pouvons les considérer non seulement comme une manifestation de la volonté générale croissante de défense personnelle et d'entr'aide mutuelle des classes moyennes, mais encore comme une preuve de la confiance grandissante et comme un signe de revirement de l'opinion publique vis-à-vis de nos Caisses Raiffeisen.

Pour le mouvement Raiffeiseniste tout entier, l'année 1930 a été de nouveau une année de progrès appréciables. L'effectif des Caisses accuse une augmentation de 28 unités et atteint ainsi 516; si l'on tient compte encore des 16 fondations intervenues dès le 1er janvier, l'Union groupe actuellement 532 Caisses affiliées. Il n'y a eu ni démission ni liquidation. Par la fondation d'une Caisse dans le canton de Neuchâtel, la « Confédération Raiffeiseniste » compte maintenant 22 cantons. Les nouvelles fondations ont été particulièrement nombreuses dans les cantons de Berne (Oberland et Jura) Vaud et Valais. On constate partout que la population agricole montre une sympathie naturelle pour les idées de Raiffeisen. Partout où il est possible d'exposer ces idées aux masses et si l'esprit d'initiative de ces dernières n'est pas entravé par certaines personnes qui veulent néanmoins se poser en défenseurs des intérêts agricoles, on peut compter presque toujours sur un succès certain. Même la responsabilité illimitée des sociétaires qui est si souvent agitée comme un épouvantail ne parvient plus à retenir aujourd'hui les initiatives de personnes capables de juger objectivement la question. L'effectif des membres est en majoration de 2,704 unités et s'élève à 45,278; cet effectif est susceptible encore d'un grand développement jusqu'à ce que nos organisations soient vraiment ce qu'elles devraient être: la Caisse commune de tous les individus bien intentionnés du village. La somme du bilan de toutes les Caisses accuse une augmentation de fr. 27,7 millions — la plus forte qui ait été enregistrée jusqu'ici — et atteint fr. 267 millions. Le progrès réalisé durant la dernière année est donc supérieur au résultat des 13 premières années ensemble. Contrairement à ce qui

s'est produit auprès des grandes banques et des Banques Cantonales, nos Caisses n'ont pas bénéficié de l'afflux des capitaux de l'étranger; par contre elles ont attiré à elles, particulièrement à cause des taux élevés qui ont été parfois payés, des capitaux du pays qui ne seraient ordinairement jamais venus à elles. Quant au mouvement d'affaires, il est de 12 pour cent supérieur à celui de l'an dernier et atteint 611 millions de francs en chiffre rond qui ont été obtenus en pas moins de 666,429 opérations. Si le compte-courant et le service de chèques étaient utilisés partout avec l'envergure désirable, les chiffres du roulement seraient capables de s'augmenter également considérablement. Les Caisses locales et la Caisse Centrale ont ensemble un mouvement d'affaires qui dépasse pour la première fois un milliard de francs. Réjouissante aussi est l'augmentation du nombre des déposants d'épargne qui de 121,000 passe à 132,000 pendant que le chiffre des dépôts est aussi en augmentation de 12 pour cent ou 14 millions de francs pour atteindre 126 millions de francs. Ce résultat est également réjouissant au point de vue de notre économie nationale. On peut se rendre compte de plus en plus combien l'institution de Caisses Raiffeisen est utile, spécialement dans les vallées alpestres en renforçant l'esprit d'épargne et en permettant le placement à intérêts de sommes importantes qui reposent sans emploi dans les fermes. Par une augmentation de 5,000 comptes, les prêts effectués et les crédits accordés atteignent maintenant 60,000. La quantité de petits prêts a particulièrement augmenté. Quant au bénéfice net, il marche de pair avec le bilan, il est de fr. 800,402, c'est-à-dire tout juste 1 tiers pour cent de la somme du bilan. Ensuite de ce nouvel apport, les réserves atteignent 7,6 millions. De ce fait, on peut constater un sensible affermissement des bases matérielles sans lesquelles l'organisation coopérative la plus noble et la plus idéaliste reste chétive et sans efficience. Les frais d'administration ascendent à 977 mille francs, soit un bon tiers pour cent de la somme du bilan. La marge moyenne entre les intérêts-créanciers et débiteurs est de deux tiers pour cent; donc très modeste, ce qui met pleinement en relief le caractère utilitaire des Caisses Raiffeisen.

Ces quelques chiffres vous donnent, Messieurs les délégués, les résultats matériels du travail accompli durant l'année, par plus de 500 caissiers et par plus de 5,000 membres des Comités de direction et Conseils de surveillance qui sont, avec dévouement et désintéressement, au service de nos petites Caisses villageoises, et par elles, au service de la communauté toute entière. C'est aussi le résultat d'un utile travail en commun des Caisses locales et de l'Union, et avant tout, un effet de l'application et de la vulgarisation d'une grande idée, répondant aux besoins de l'époque actuelle. L'idée de l'entr'aide mutuelle et de la collaboration réciproque pour permettre une efficace lutte en commun contre les atteintes des temps, s'implante de plus en plus dans les communes rurales; c'est par elle que l'on parviendra à atténuer les extrêmes dans la société et que l'on arrivera à résoudre l'importante question sociale, qui de plus en plus travaille les esprits. Plus que toute autre coopérative à caractère purement matériel, les Caisses Raiffeisen peuvent exercer une action bienfaisante vers ce but, parce qu'elles veulent l'amélioration des conditions matérielles et morales de chacun, la fraternité et l'égalité. Mais pour que les Caisses Raiffeisen puissent exercer pleinement leur action dans ce sens, il importe que non seulement les nécessiteux et les faibles s'appuient sur elles, mais il faut aussi que tous ceux qui sont forts financièrement, leur apportent leur collaboration non seulement occasionnellement, mais de façon complète. Il faut que celui qui a 5, 10, 20,000 francs à placer, les apporte avec la même confiance et le même enthousiasme à la Caisse locale que le domestique qui vient y déposer l'excédent de ses gages.

Pour que les Caisses Raiffeisen puissent remplir leur haute mission économique et sociale, il n'importe pas seulement qu'elles soient nombreuses et actives, mais il faut avant tout qu'elles soient bien administrées, qu'elles reposent sur une base saine et qu'elles soient toujours fidèles à leurs principes fondamentaux. L'activité de l'Union s'est particulièrement exercée vers ce but durant ces dernières années, et dans ce domaine aussi, nous pouvons enregistrer des progrès et des succès. 433 Caisses, soit le 84 pour cent de l'effectif total ont subi au cours de l'année, l'inspection approfondie des réviseurs professionnels de l'Union. Nos réviseurs ont prêté leur concours à 100 Caisses à l'occasion du bouclement des comptes et ont collaboré auprès de 15 Sections à la remise de gestion à de nouveaux fonctionnaires. 110 conférences ont été données à l'occasion des assemblées des Fédérations et des Caisses en vue de la propagande, de l'encouragement et de l'instruction des organes administratifs.

La pléthore monétaire nécessite de la part des organes administratifs une politique particulièrement prudente et prévoyante. Les dirigeants doivent veiller avant tout à adapter leurs taux-créanciers aux conditions officiellement en usage. Par l'application de taux créanciers normaux et en évitant tous dons et subventions, les Caisses doivent veiller à pouvoir à l'avenir encore appliquer des taux avantageux aux débiteurs sans nuire pour cela à l'alimentation rationnelle des réserves. S'il suffit qu'un taux équivalent à celui des banques soit appliqué pour les prêts hypothécaires en premier rang, il faut par contre que les Caisses Raiffeisen puissent offrir alors des avantages matériels pour les crédits d'exploitation, car c'est là leur domaine initial d'activité. N'oublions également pas que c'est payer trop cher une augmentation de bilan qui n'est que le résultat de taux exagérés payés aux créanciers.

La pléthore monétaire ne doit également pas induire les Caisses — dans le seul but d'obtenir un rendement momentané plus important des disponibilités — à traiter des affaires contraires aux statuts ou n'offrant pas toutes les garanties désirables. Le rayon d'activité de la Caisse doit être également toujours scrupuleusement respecté de façon à assurer toujours la bonne entente entre les Caisses.

Comme les Caisses ne pourront exercer leur activité et se développer normalement que si elles ne sont pas entravées par des lois et des ordonnances dirigées contre elles, nous avons continué à apporter entr'autres une attention particulière à la question du placement des fonds pupillaires auprès des Caisses Raiffeisen.

Pendant que la question a pu être favorablement résolue dans le canton de Berne, elle reste encore pendante dans le canton d'Argovie et de Schwytz.

Nous avons hâte d'en venir aux relations entre les Caisses et l'Union. Ces relations ont été excellentes, cordiales mêmes. Les critiques qui ont dû être formulées en vue d'une application toujours parfaite des statuts ne portent aucunement atteinte à la cordialité des relations; au contraire, elles les raffermissent plutôt en définissant mieux la collaboration réciproque et en donnant plus de vigueur et d'amour pour la cause dans sa forme la plus pure.

Nous nous faisons un devoir d'exprimer à MM. les caissiers, à MM. les membres des Comités et à tous les amis de la cause, nos sincères et chaleureux remerciements pour la confiance dont ils nous honorent, pour leur précieuse collaboration et pour le travail inlassable et dévoué qui ont produit les succès que nous venons de vous exposer.

Messieurs et chers Raiffeisenistes,

L'année écoulée a permis de nouveau une bonne étape vers le but que nous nous sommes assigné. Une œuvre puissante d'entr'aide mutuelle pour le mieux-être du peuple et de la patrie a été accomplie de nouveau. Les Caisses Raiffeisen ne poursuivent pas un but absolu: servir, régénérer, améliorer les conditions d'existence matérielle et morale et avant tout donner un appui sûr à la classe agricole et moyenne dans la lutte pour l'existence, voilà leur tâche consacrée. Par leur activité basée sur l'amour chrétien du prochain et la fraternité, nos Caisses méritent d'être jugées toujours avec objectivité et loyauté. C'est ce que nous revendiquons de tous ceux qui ont des préjugés contre elles. Défense personnelle, entr'aide mutuelle, voilà l'appel qui retentit dans tous les parlements et palais gouvernementaux assaillis de demandes de subventions. L'entr'aide mutuelle est nécessaire si l'on veut mettre en valeur, employer et développer les énergies latentes du peuple et du sol. L'entr'aide mutuelle est nécessaire si l'on veut développer les initiatives individuelles et maintenir l'économie privée sur une base saine. L'entr'aide mutuelle de toute la population est la condition primordiale pour le maintien d'une base saine et démocratique de l'Etat. Aussi revendiquons-nous que tous ceux qui partagent ces principes et qui préconisent hautement l'aide personnelle ne renient alors pas leur opinion lorsqu'il s'agit de la vulgarisation des idées de Raiffeisen, qui sont les plus belles idées d'entr'aide personnelle et mutuelle.

Des Caisses saines et une Union forte se trouvent à l'aube d'une nouvelle étape. Avec toujours plus d'ardeur et une fidélité indéfectible aux principes fondamentaux qui seuls peuvent nous rendre grands et forts, nous travaillerons encore à l'avenir avec confiance et enthousiasme dans la voie que nous a tracée notre vénéré et regretté pionnier Traber qui repose aujourd'hui à l'ombre de sa petite église de Bichelsee.

ooo

Le rapport du Conseil de surveillance est présenté en allemand par M. le Dr F. STADELMANN, président, et en français, par M. l'abbé MONTAVON, membre du Conseil de surveillance:

Rapport du Conseil de Surveillance

Monsieur le Président,

Messieurs les invités,

Chers amis Raiffeisenistes suisses,

La communauté Raiffeiseniste suisse tient aujourd'hui sa grande revue annuelle. Nous avons choisi cette année le magnifique et romantique Oberland comme lieu de congrès, afin de pouvoir venir témoigner notre sympathie à nos amis Raiffeisenistes bernois, pour leur enthousiasme à la cause, et pour leur attachement à notre organisation nationale.

Messieurs les délégués,

Conformément aux statuts, le Conseil de surveillance a pour tâche de présenter chaque année à l'assemblée générale un rapport sur l'activité du Comité de direction, sur les révisions effectuées auprès de la Caisse Centrale, sur le résultat de l'examen des comptes annuels et du bilan, ainsi que sur l'activité générale de l'Union. Les comptes et le bilan vous ont été communiqués avec la convocation; M. le directeur Stadelmann vous a présenté un exposé concis sur la situation de la Caisse Centrale. Dans un rapport dépouillé, M. Heuberger, secrétaire de l'Union vous a exposé l'activité générale de l'Union et de l'Office des Révisions. Je me permettrai de revenir seulement sur quelques points qui méritent d'être relevés encore dans le rapport du Conseil de surveillance.

En ce qui concerne l'activité du Comité de direction, je puis vous dire que cet organe a tenu quatre séances, dont trois en commun avec le Conseil de surveillance. Outre cela une sous-commission composée du président, du vice-président et de la direction de l'Union s'est réunie également quatre fois. Le Comité de direction a liquidé 45 tractanda, se subdivisant souvent en plus de 10 questions subsidiaires; 59 demandes de crédits spéciaux ont été examinées. En plus du crédit statutaire, 69 Caisses ont encore fait emploi au cours de l'année de crédits spéciaux pour une somme ascendant plus de 3 millions de francs.

De son côté, le Conseil de surveillance a effectué durant l'année plusieurs révisions auprès du Bureau Central, en soumettant à tour de rôle les diverses branches d'activité de l'Union à un contrôle approfondi. Considérant que la révision professionnelle prend toujours plus d'importance ensuite du développement constant du bilan de la Caisse Centrale, nous avons ordonné pour la première fois en 1930, une révision partielle, effectuée à l'improviste, par une Société fiduciaire. Après la clôture des comptes, la Société Fiduciaire et de Révision S. A. a effectué aussi la révision complète du bilan et de l'administration générale. Tous les membres du Conseil de surveillance participèrent également à cette révision. La Société Fiduciaire a présenté au Conseil de surveillance un rapport détaillé sur le résultat des deux révisions, partielle et totale. Se basant sur ses propres constatations et sur les conclusions du rapport de l'instance de révision professionnelle, le Conseil de surveillance peut déclarer que l'administration de la Caisse Centrale s'effectue de façon compétente et consciencieuse. Partout règnent le travail, l'ordre et la discipline.

La Caisse Centrale a enregistré de nouveau un développement réjouissant. Cette extension et les perturbations dans le cours du marché de l'argent placèrent la Direction de la Caisse Centrale devant de sérieuses difficultés; M. le directeur Stadelmann vous les a relatées dans son rapport. Nous ne pouvons que souligner encore vivement ses considérations qui sont confirmées également par l'expertise de la Société Fiduciaire. La pléthore monétaire à apporté à la Caisse Centrale des disponibilités considérables des Caisses affiliées. Dans ces temps anormaux la Caisse Centrale s'avère le refuge bienvenu pour les Caisses. Grâce à la politique des taux qu'elle a appliquée, la Caisse Centrale a procuré de gros avantages aux Sections locales en leur offrant un lieu de placement favorable pour les disponibilités qui ne pouvaient être utilisées dans le cercle local d'activité. Arriver à placer tous les capitaux qui affluent aujourd'hui à notre Caisse Centrale n'est pas une sinécure si l'on veut en obtenir un certain rendement tout en satisfaisant également aux exigences croissantes concernant la liquidité et la sûreté des placements. Or, notre Direction a résolu ce problème à la satisfaction générale. La sûreté des placements ne laisse rien à désirer. Quant à la liquidité (capacité de paiement) de notre Caisse Centrale, elle est encore excellente, comme ce fut toujours le cas. La Société Fiduciaire a estimé les passifs exigibles à vue à 15 millions de francs, et les actifs réalisables à brève échéance à environ 20 millions de francs. Les passifs exigibles sont donc couverts par des actifs immédiatement réalisables dans la proportion de 130 pour cent, situation qui peut être taxée comme très favorable. La question de la liquidité est très importante pour une Caisse Centrale de compensation comme la nôtre, car elle affermit par répercussion logique la capacité de paiement des Sections affiliées.

En ce qui concerne le résultat matériel, l'exercice 1930 a donné également satisfaction. Le bénéfice net s'est élevé de fr. 160,053,32 qu'il était en 1929 à fr. 172,477,75, ce qui représente donc une augmentation de 12,000 francs, en chiffre rond. En réalité ce résultat n'est pas plus favorable que celui de l'exercice précédent, car l'augmentation du capital-social nécessite sur ce chapitre 10,000 fr. de plus d'intérêts. Comme l'an dernier,

un amortissement préalable de fr. 20,000 a été effectué sur le bâtiment de l'Union; cet amortissement est justifié vu que du second immeuble acquis l'an dernier, tout un étage a déjà dû être aménagé pour les bureaux de l'Union. Après paiement de l'intérêt maximum statutaire de 5 pour cent, une somme de fr. 80,000 reste disponible pour les réserves. L'affermissement du fonds de réserve est non seulement désirable, mais il est d'absolue nécessité, afin de maintenir les réserves toujours en équitable proportion avec le chiffre du bilan.

A ces sommaires considérations sur la Caisse Centrale il convient d'ajouter encore que la Caisse de pensions du personnel, fondée en 1929 avec le concours de l'Union accuse une fortune de fr. 105,705 à la fin de 1930. Cette Caisse compte 17 membres dont 15 employés du Bureau Central et 2 caissiers de Caisses affiliées. Les primes sur les salaires versées par la Caisse Centrale, par les sociétaires, les cotisations de rachat, ainsi que les intérêts du capital forment une somme de fr. 28,505,90 qui a pu être attribuée entièrement à la fortune de la fondation, car il n'y a eu aucune charge à supporter. Cette nouvelle organisation a donc également une bonne année derrière elle.

Messieurs les délégués,

Tous les chiffres au 31 décembre 1930 témoignent du développement réjouissant du mouvement Raiffeiseniste et expriment aussi l'accroissement de la confiance de la population rurale de notre pays envers nos organisations de crédit. Un regard vers l'avenir nous donne également la joyeuse certitude que notre association continuera à se développer sur des fondements de plus en plus solides. N'y a-t-il pas en effet nombre de communes qui attendent encore la semence de Raiffeisen, et des 500 Caisses existant actuellement, près de la moitié ne sont-elles pas de constitution plus ou moins récente, donc capables de se développer considérablement encore ?

Mais si brillants que soient les succès extérieurs, ils ne doivent pas nous induire à négliger les fondements intérieurs. Notre mission est de veiller à conserver une situation intérieure saine et une ossature vigoureuse à notre organisation. Or, ceci ne sera possible que si nous maintenons les principes fondamentaux du système Raiffeisen qu'énoncent nos statuts normaux et qu'a consacré une pratique déjà longue. La tâche primordiale des organes de l'Union est de veiller jalousement à ce qu'aucune dérogation aux statuts ne se présente. C'est ensuite de ce «leitmotiv» qu'une attention particulière a toujours été portée aux révisions des Caisses affiliées. Durant l'année 1930, le pourcentage des Sections révisées a passé à 84 pour cent; 453 des 516 Caisses affiliées ayant été inspectées par les réviseurs professionnels de l'Union. Le résultat de ces révisions qui portent non seulement sur le contrôle de la caisse et de la comptabilité, mais encore sur toute l'administration intérieure, a été en général satisfaisant. Ce n'est pas à dire cependant qu'aucune remarque n'ait dû être formulée. Des dérogations aux idées et au but consacrés de Raiffeisen se présentent généralement lorsque des intérêts de nature privée arrivent à prévaloir sur les intérêts collectifs. Dans ces cas, le réviseur, le Bureau Central et les organes de l'Union réagissent énergiquement. A ce sujet, je relèverai en particulier la tendance qu'ont certaines Caisses de faire des dons et des subventions élevés à des œuvres, institutions ou à l'occasion de manifestations spéciales. Certes, nous n'irons pas jusqu'à dire que certains modestes dons ne soient pas à propos parfois, mais pratiquée sur une base étendue cette politique est contraire aux statuts. N'est-ce pas finalement les débiteurs que la Caisse devrait pourtant faciliter, qui font les frais de ces dons ? Le bénéfice de l'exercice doit être versé entièrement au fonds de réserves, car c'est par le rendement de ce dernier que la Caisse peut alléger petit à petit les conditions d'intérêts appliquées aux sociétaires. Les Caisses Raiffeisen constituent déjà par elles-mêmes une œuvre sociale, qui exerce son action bienfaisante sur la population rurale et la classe moyenne toute entière de notre pays à laquelle elle aide à résister aux coups des temps et à surmonter les crises.

Mes chers Raiffeisenistes,

L'assemblée générale de cette année est une occasion toute particulière pour nous de vous exhorter à une fidélité constante aux principes fondamentaux de Raiffeisen. Le curé Traber dont nous déplorons aujourd'hui la perte, a introduit en Suisse les idées de Raiffeisen dans leur forme intacte et la plus pure, et il a toujours proclamé que seul le maintien de ces principes consacrés pouvait assurer l'existence et l'avenir de nos Caisses rurales. Le respect de cette formule de notre grand pionnier Traber doit être le devoir sacré des organes locaux. Comités, Conseils de surveillance, caissiers ! Veillez donc toujours jalousement, vous tous qui avez été appelés et avez accepté la responsabilité de le faire, au maintien et à l'application des principes Raiffeisenistes. L'Office des révisions de l'Union est là pour aider dans cette tâche. Alors nous aurons la certitude de pouvoir conserver toujours et agrandir encore le bel héritage que nous a laissé le doyen Traber. Que les cimes puissantes et inébranlables de l'Oberland-Bernois, à l'ombre desquelles nous délibérons aujourd'hui, soient le symbole de la fermeté de nos principes Raiffeisenistes. Avec l'aide de Dieu, notre mouvement restera alors inébranlable, et sera un appui sûr de la classe moyenne de notre pays, un refuge pour les paysans et la population rurale.

Messieurs les délégués,

Je ne terminerai pas mon rapport sans adresser encore quelques mots de remerciements. Comme chrétiens — et tous les Raiffeisenistes le sont ou doivent l'être — notre première pensée de reconnaissance va vers Dieu qui a bien voulu protéger et bénir notre œuvre durant l'année dernière. Que la Providence daigne nous être clémente encore à l'avenir.

Notre reconnaissance va aussi aux ouvriers qui travaillent à la prospérité de notre œuvre. Nous remercions le président de l'Union et tous les membres du Comité de direction pour leur dévouement et leur intérêt à la cause. Merci aussi à la Direction du Bureau Central et à tout l'état-major de ses collaborateurs. Avec énergie, prudence et compétence, infatigables au travail, M. le directeur Stadelmann a géré la Caisse Centrale, et M. Heuberger a liquidé les travaux du Secrétariat. Le travail et la responsabilité ont considérablement augmenté; plus que jamais des hommes de valeur sont nécessaires à la tête du mouvement. Or, nous pouvons nous féliciter de posséder ces hommes qui se consacrent à leur tâche avec enthousiasme et amour. M. Egger, fondé de pouvoirs et les 6 réviseurs ont accompli un travail assidu et consciencieux. Fidèles et infatigables aussi, les autres employés du Bureau Central ont rempli la tâche qui leur incombe. Tous ont contribué à assurer la gérance d'une entreprise considérable déjà avec des frais d'administration relativement modestes.

Enfin, notre gratitude va aussi à vous tous, Messieurs, qui chacun à votre place, avez contribué par votre travail à la prospérité de notre œuvre. C'est de cette collaboration fidèle que dépendent encore de nombreux succès !

Le Conseil de surveillance propose à l'assemblée générale de voter les résolutions suivantes:

1° Le bilan, ainsi que le compte de profits et pertes sont adoptés tels qu'ils sont présentés, et décharge est donnée aux organes responsables.

2. L'excédent de l'exercice de 172,477 fr. 65 est à répartir de la façon

suivante, conformément aux propositions du Comité de direction:

a) 87,200 francs pour le paiement de l'intérêt de 5% aux parts sociales,

b) 80,000 francs comme apport au fonds de réserve;

c) 5,277,65, report à compte nouveau.

3° Des remerciements particuliers sont adressés au Comité de direction, aux fonctionnaires, aux réviseurs et à tout le personnel du Bureau Central pour leur travail consciencieux et fructueux accompli.

ooo

M. le président Liner ouvre la discussion sur les rapports présentés et sur les propositions concernant la répartition de l'excédent des recettes de l'exercice. La discussion n'est pas utilisée et les comptes sont admis à l'unanimité par l'assemblée qui vote les résolutions telles qu'elles sont présentées par le Conseil de surveillance.

L'ordre du jour appelle ensuite le tractandum 6.

Election du Comité de direction et du Conseil de surveillance

En quelques mots, le président rappelle que les membres des deux Conseils arrivent cette année au terme de leur mandat et qu'ils doivent être renouvelés pour une nouvelle période triennale. Des 10 membres actuels des autorités de l'Union, neuf acceptent une réélection. Seul M. Emile THURING (Bâle), membre du Conseil de surveillance décline une réélection pour des raisons d'âge.

D'expressive façon, le président Liner fait l'éloge du démissionnaire qui a bien mérité de la cause Raiffeiseniste:

M. Emile Thüring a été nommé membre du Conseil de surveillance lors de la quatrième assemblée générale de l'Union, le 28 mai 1906, à l'Hôtel du Paon, à Zurich. Depuis 25 ans, sans interruption, il fait partie de ce Conseil. Il est le premier, parmi les membres des organes centraux, qui peut fêter ainsi le jubilé de 25 ans d'activité. Caissier de la Caisse Raiffeisen d'Ettingen (Bâle-Campagne), depuis plus de 30 ans, M. Thüring reste l'un des rares vétérans de la première heure, qui sous l'égide du doyen Traber, ont contribué, en 1902, à la fondation de l'Union, qui ont travaillé ensuite pendant la période difficile des débuts, et auxquels il est encore donné aujourd'hui d'assister au plein épanouissement de l'œuvre.

M. Thüring fut à l'époque un fidèle collaborateur du doyen Traber. Pendant les premières années, alors que le directeur de l'Union fonctionnait en même temps comme président, caissier et réviseur, M. Thüring effectua également des inspections auprès des Caisses affiliées et collabora à la rédaction et à l'établissement des formulaires et des registres de comptabilité. Avec beaucoup de dévouement et un complet désintéressement, M. Thüring a contribué à la diffusion des idées de Raiffeisen dans le canton de Bâle-Campagne et dans les contrées soleuroises avoisinantes. Semblable en cela à ces parlementaires qui, sans se placer dans les feux de la rampe, accomplissent néanmoins un travail fructueux au sein des Commissions, M. Thüring a toujours été un membre assidu et zélé du Conseil de surveillance. Lors des séances de ce Conseil il a pris constamment une part très active à la vie de l'Union, en se faisant toujours un champion du maintien des principes fondamentaux de Raiffeisen, particulièrement à l'occasion des révisions de statuts; sa grande expérience, ses idées nettes et son grand sens pratique ont été des plus précieux.

Nous croyons certainement bien traduire les sentiments de l'assemblée en adressant à M. Thüring, des remerciements profondément sentis pour son activité zélée et dévouée dans le sein des organes de l'Union, et comme témoignage tangible de cette reconnaissance, nous lui remettons un bouquet, avec un chronomètre en or. Que ces fleurs fraîches et éblouissantes soient pour M. Thüring le symbole de l'épanouissement du mouvement Raiffeiseniste suisse, et puisse le chronomètre marquer encore pour lui de longues années de santé et de bonheur, en lui rappelant l'œuvre de Raiffeisen au développement de laquelle il a inlassablement travaillé pendant plus d'un quart de siècle.

Puis, aux applaudissements prolongés de l'assistance, une jeune Bernoise en costume, présente à M. Thüring un magnifique bouquet de fleurs rouges et blanches.

Le président Liner informe ensuite l'assemblée que les autorités de l'Union ont décidé de profiter des élections de cette année pour élargir le Conseil de surveillance en le portant de 5 à 6 membres. Un préavis est présenté à ce sujet par M. Scherrer, vice-président, en allemand et par M. Golay, membre du Comité, en français:

Messieurs les délégués,

A l'occasion du renouvellement de nos Comités centraux qui sont en réélection cette année, les organes dirigeants de notre Union ont jugé après mûre réflexion qu'il fallait profiter de cette circonstance pour proposer à votre assemblée d'élargir légèrement le cadre des autorités de l'Union. Nous venons donc vous proposer de porter de 5 à 6 le nombre des membres du Conseil de surveillance, non seulement en raison de l'extension de notre organisation nationale, mais aussi pour permettre au canton de Thurgovie, qui est le pays d'origine des Caisses Raiffeisen Suisses et qui possède un nombre important de fortes Caisses, d'être de nouveau représenté dans nos Conseils.

A la fondation de l'Union Suisse, en 1902, le Comité de direction fut composé de 3 membres et de 2 suppléants, et le premier Conseil de surveillance comprit 4 membres. Lors du premier renouvellement, en 1906, le nombre des membres du Conseil fut élevé à 5 et le Comité resta formé de 3 membres. Aux élections de 1912 qui renouvelèrent complètement les deux Conseils, l'assemblée générale nomma un Comité de direction de 5 membres et dès lors les deux organes comprirent chacun 5 membres jusqu'à ce jour.

En 1912, l'Union Suisse, qui s'étendait dans 17 cantons, comptait 159 Caisses et 10,739 membres; la somme des bilans était de 25,5 millions et le mouvement général de 57 millions de francs. Aujourd'hui, nous avons 532 Caisses, 45 mille membres, un chiffre de bilan de 267 millions et un roulement annuel de 611 millions de francs. En 1912, la Caisse Centrale présentait un bilan de 1,7 million et un mouvement de 9,4 millions, tandis qu'en 1930, le bilan s'est élevé à 34,2 millions, et le mouvement annuel, à 473 millions. S'il n'est ni nécessaire ni opportun d'augmenter le nombre des membres des autorités dans une proportion correspondant à l'extension qu'ont prise l'Union et sa Centrale, il semble cependant indiqué de faire un pas dans ce sens.

Si nous ne vous proposons aujourd'hui que d'élever d'une unité le nombre des membres du Conseil de surveillance, c'est d'abord pour tenir compte de la mentalité populaire actuelle qui est opposée à l'extension des parlements, puis pour éviter une augmentation trop forte des frais généraux, et enfin spécialement pour ne pas créer des inégalités entre différentes parties du pays et en particulier par égard pour la représentation de la Suisse romande.

Pour obvier aux difficultés que pourraient présenter les votations dans un Conseil de 6 membres, il suffirait, en cas d'égalité des suffrages, d'accorder voix prépondérante au président. Le Conseil de surveillance tient d'ailleurs une bonne partie de ses séances en commun avec le Comité de direction et en cas de participation complète, les membres des deux Conseils réunis se trouveraient au nombre de 11.

Ce n'est pas seulement le développement de notre faisceau qui parle en faveur d'un modeste élargissement des autorités de l'Union, mais c'est avant tout le point de vue de l'équité qu'il ne faut pas laisser de côté.

Depuis 1912, l'année où notre regretté pionnier, le fondateur de l'Union, quitta la présidence du Comité de direction, la Thurgovie n'a plus été représentée dans les Conseils de l'Union, et nous croyons que ce serait en quelque sorte un acte de reconnaissance de la part de la communauté Raiffeiseniste suisse de fournir l'occasion au pays où a pris naissance notre mouvement d'avoir de nouveau un représentant dans les autorités de l'Union. A ces considérations sentimentales s'ajoutent encore des raisons qui ressortent du développement et de l'importance actuelle des Caisses thurgoviennes qui comprennent aussi dans leur Fédération les Caisses des cantons de Zurich et de Schaffhouse. Avec leur bilan global de 32,1 millions et leur mouvement général de 81,2 millions, les 25 Caisses thurgoviennes occupent la deuxième place dans l'ensemble de nos Fédérations, et si l'on voulait établir un classement d'après d'autres considérations, elles se trouveraient également en très bon rang, de sorte qu'elles ont incontestablement droit à une représentation dans les Comités centraux.

Enfin, il n'est pas inutile d'ajouter pour orienter l'assemblée qu'il sera présenté, en la personne de M. le conseiller national Meili, président de la Caisse de Pfyn, un candidat qui paraît des mieux qualifiés pour occuper le sixième siège du Conseil de surveillance.

Messieurs les délégués,

De même que dans les Caisses locales, il faut aussi dans notre Union avoir en vue une répartition juste et équitable des sièges, lors de la constitution des Comités. C'est dans ce but et avec la conviction de contribuer à l'heureux développement de notre organisation par une collaboration harmonieuse et bien comprise que nous venons après mûre délibération vous proposer à l'unanimité d'élever de 5 à 6 le nombre des membres du Conseil de surveillance de l'Union.

Nous vous prions d'adopter cette proposition et de manifester ainsi par un geste en faveur de la petite patrie de notre grand pionnier, le doyen Traber, la reconnaissance que nous lui devons.

ooo

Sans discussion et à mains levées, l'assemblée vote l'élargissement du Conseil de surveillance en portant ce dernier de 5 à 6 membres.

Conformément à une proposition parvenue du sein de l'assemblée, les membres actuels du Comité de direction et du Conseil de surveillance de même que les deux présidents sont renouvelés par acclamations, pour une nouvelle période triennale. Pour le cinquième et sixième mandat au Conseil de surveillance, les organes de l'Union avaient proposé la candidature de M. ADAM, président de la Fédération de Bâle-Campagne (en remplacement de M. Thüring), et M. le conseiller national MEILI, président de la Caisse de Pfyn (Thurgovie). Aucune nouvelle proposition n'étant faite par l'assemblée, les candidats présentés sont nommés par acclamations.

Les organes de l'Union sont donc actuellement composés comme suit:

Comité de direction :

J. Liner, Andwil (St-Gall), président,
J. Scherrer, député, Niederhelfenschwil (St-Gall);
A. Golay, caissier, Molondin (Vaud);
F. Boschung, conseiller national, Ueberstorf (Fribourg);
C. Nussbaumer, député, Hofstetten (Soleure).

Conseil de surveillance :

Dr F. Stadelmann, juge cantonal, Escholmatt (Lucerne),
A Puippe, droguiste, Sierre (Valais);
Abbé Montavon, curé, Courroux (Jura-Bernois);
A. Stutz, député, Gansingen (Argovie);
A. Adam, syndic, Allschwil (Bâle-Campagne);
J. Meili, conseiller national, Pfyn (Thurgovie).

Les affaires administratives officielles étant liquidées, M. HAEBERLI, président de la Fédération des Caisses thurgoviennes profite de la discussion générale pour remercier l'assemblée de l'élection de M. le conseiller national Meili. Il exprime également l'espoir que le congrès Raiffeiseniste puisse avoir lieu une fois dans le canton de Thurgovie.

Plus personne ne demandant la parole, le président Liner adresse à tous, des paroles de remerciements, et clôt les débats de la vingt-huitième assemblée des délégués, qui se sont déroulés encore dans une ambiance de parfaite courtoisie et d'harmonie.

La magnifique horloge de fleurs dans le jardin du Kursaal marquait déjà plus de 6 heures et demie, lorsque les délégués regagnèrent leurs «cantonnements».

La soirée de réception au Kursaal

Après avoir pris possession de leurs logements et s'être copieusement restaurés, les délégués sont de nouveau tous réunis dans la grande salle de fête du Kursaal qui étincelle maintenant sous le feu des lustres.

L'ambiance de franche cordialité et de joyeux entrain qui est le propre de nos congrès s'établit immédiatement. Un excellent orchestre a déjà fait entendre le premier numéro de son répertoire et M. LINER, président de l'Union, souhaite en quelques mots d'une haute envolée une cordiale bienvenue à tous les participants et espère que tous passeront des heures d'agréable délassement après les labeurs de l'après-midi. M. Heuberger, l'inlassable secrétaire de l'Union, s'adresse ensuite tout particulièrement aux Romands. Il sait trouver les mots qui conviennent et l'on sent que ceux-ci sont la parfaite expression de ses sentiments intimes:

Mesdames et Messieurs,
Chers Raiffeisenistes
de la Suisse romande,

Nos congrès annuels, comme nos Caisses locales, visent à plusieurs buts. Le principal est la liquidation des affaires administratives. A côté de cela, il est devenu tradition Raiffeiseniste d'unir l'agréable à l'utile, et de passer ensemble quelques heures de sain délassement, pour resserrer les liens qui unissent les délégués les uns aux autres, pour échanger librement et cordialement ses impressions. C'est dans ces moments que l'on se sent des amis, des frères unis en une grande famille par l'idée Raifffeiseniste et par l'amour et l'attachement à la Patrie commune. Il faut que les liens d'amitiés qui se sont créés au cours des années se resserrent toujours plus et qu'il s'en forment de nouveaux. Outre cela, le congrès annuel doit donner l'occasion aux délégués de visiter de nouvelles contrées de notre beau pays qui est inlassablement admiré chaque année par des milliers d'étrangers et que nous, Suisses, ne connaissons souvent qu'imparfaitement.

Le lieu du congrès de cette année permettait de réaliser pleinement ces trois buts visés. Interlaken a recueilli en effet l'approbation de tout le monde.

Comme les Raiffeisenistes n'admettent que la perfection, les Oberlandais savaient à quoi s'en tenir. Ils nous réservent aujourd'hui à Interlaken, ce somptueux «salon de réception» de l'Oberland, un chaleureux accueil. Non seulement ils nous présentent leur beau pays dans ses plus magnifiques atours, mais ils ont mis à notre disposition un local qui compte parmi les plus beaux et les mieux garnis de la Suisse. Et comme comble de prévenance, le Chœur mixte d'Unterseen, en costume du pays, ainsi que le célèbre «Club des jodleurs» nous feront bientôt goûter la poésie et la musique de l'Oberland.

L'Oberland est une des plus belles contrées de notre pays. Sans vouloir pour cela l'enlever aux Bernois, nous le considérons comme un peu à nous, cet Oberland aux magnifiques montagnes, aux glaciers et aux cimes gigantesques. Entre les lacs de Brienz et de Thoune, le « Bödeli » scintille comme une perle dans un écrin. Une vieille légende ne veut-elle pas du reste que Dieu ait pris le paradis comme modèle lorsqu'il créa le « Bödeli » ?

Si nous comptons l'Oberland parmi les plus belles contrées de la Suisse, il est devenu encore pour nous toujours plus précieux et plus intéressant depuis qu'il s'est montré favorable à l'introduction sur son territoire des Caisses Raiffeisen. Pendant plus de 20 ans, la rubrique « Berne » était restée presque vierge dans la tabelle statistique des Caisses Raiffeisen Suisses et on pouvait se demander si, vu son oppulence, le pays pouvait se passer des Caisses Raiffeisen, ou si l'esprit du grand magistrat bernois, le conseiller d'Etat de Steiger, qui propagea le premier, vers 1880, l'idée de Raiffeisen en Suisse, avait disparu.

Ces craintes n'étaient heureusement nullement fondées. Ce qu'il y avait, c'est seulement que, comme nous l'avait déjà dit à St-Gall M. le conseiller fédéral Minger, le Bernois ne se lance jamais précipitamment sur une nouvelle idée, il agit toujours avec circonspection d'après l'adage: « Va de l'avant, mais ne t'emballe pas ». Il fallait donc que l'idée mûrît d'abord. Il a fallu la crise agricole et économique d'après-guerre pour faire bien germer cette idée du crédit coopératif, bienfaisante entre toutes. Pour introduire ces organisations, il a fallu comme ailleurs des hommes d'attaque, vaillants, énergiques et surtout animés d'un grand dévouement pour la chose publique.

En 1922, ce fut M. l'abbé Montavon qui encourageait la population agricole jurassienne à ne pas rester plus longtemps à l'écart, et deux ans plus tard, M. le vétérinaire Fluck d'Unterseen près d'Interlaken fondait la première Caisse Raiffesen de l'Oberland. L'idée de Raiffeisen était acceptée comme la bonne nouvelle et elle trouva un profond écho dans la population montagnarde, laquelle apprécie dans ces organisations non seulement les bénéfices matériels, mais surtout aussi les avantages d'ordre moral et spirituel. Maintes fois ce fut même le Conseil communal qui prit l'initiative de convoquer une assemblée de commune pour entendre une conférence sur ce sujet. Aujourd'hui l'Oberland compte 21, et le Jura 28 Sections, de sorte que bientôt le grand canton de Berne sera arrivé à une cinquantaine de Caisses. Parmi les 45,000 Raiffeisenistes suisses il y a 2,500 Bernois, et il est incontestable que notre mouvement coopératif tout entier a gagné en considération par son introduction dans le plus grand des cantons.

Nos remerciements vont donc aux initiateurs et pionniers de la première heure, MM. Montavon et Flück et à leurs collaborateurs, M. Membrez, président de la Fédération jurassienne; M. Grünewald, député, dans le Simmental; M. le pasteur Fischer, dans le Hasli et M. le colonel Indermuhle, dans le district de Thoune. Nous nous souvenons aussi avec un sentiment de reconnaissance de feu le conseiller d'Etat de Steiger, qui sur l'invitation du curé Traber a pris part aux deux premières assemblées de l'Union en 1903 et 1904, réunions dans lesquelles il adressa d'encourageantes paroles aux auditeurs et félicita chaudement le pionnier Raiffeiseniste suisse du succès de son initiative. C'est avec un vif plaisir et un sentiment de fierté que nous avons entendu cet après-midi M. le conseiller d'Etat Stähli nous apporter l'assurance de sa sympathie personnelle et de celle du Gouvernement bernois.

Nous nous trouvons donc non seulement dans une contrée richement dotée par la nature, mais encore dans un canton où les Caisses jouissent de l'estime générale jusque dans les plus hauts milieux gouvernementaux, et — ne manquons pas de l'ajouter, — dans le canton où le Gouvernement laisse pleine liberté aux communes lors du placement des fonds communaux et des fonds pupillaires auprès des Caisses Raiffeisen.

Nous nous trouvons dans ce canton de Berne où une population de races et de langues différentes sait si bien serrer les coudes et travailler en pleine harmonie pour le mieux-être du peuple et la fructuosité du sol.

N'était-il donc pas indiqué que les Raiffeisenistes suisses qui se recrutent parmi des citoyens de quatre langues différentes vinssent fraterniser sur le territoire de ce canton ? Les Raiffeisenistes vaudois, fribourgeois, valaisans et genevois prennent contact avec leurs Confédérés d'outre-Sarine. L'amour du prochain, l'idée de l'entr'aide mutuelle unit les Raiffeisenistes comme la croix blanche sur fond rouge, symbole de notre chère Patrie, unit les vrais patriotes. Dans des manifestations comme celle de ce jour, on sent que le fossé que d'aucuns se plaisent à creuser entre nous n'existe pas et que c'est avec raison que le Dr Laur, le distingué chef de l'Union des Paysans nous disait un jour que les organisations économiques suisses favorisaient grandement la bonne entente dans notre vie nationale sans porter aucunement préjudice aux sentiments fédéralistes et aux mentalités différentes.

Soyez donc les bienvenus, vous Raiffeisenistes des bords de la libre Sarine, des rives enchanteresses du Léman, du pittoresque Valais et des douces montagnes jurassiennes. Je salue tout spécialement les dirigeants des Fédérations, ces vaillants pionniers, ces chefs dévoués, ces chers collaborateurs dont j'aimerais pouvoir faire ressortir ici tous les mérites. Leur présence nous fait grand plaisir et est pour nous l'objet d'une vive satisfaction. Je salue tout d'abord M. l'abbé Raemy, président de la Fédération de Fribourg-romand, l'un des Raiffeisenistes suisses à grands mérites, qui depuis bientôt 25 ans est à la brèche et qui préside avec tant de distinction aux destinées de sa Fédération qui s'est acquise l'estime générale, la reconnaissance et la sympathie du Gouvernement cantonal. Je salue M. Golay, le président de la Fédération vaudoise. Nous ne pouvons que féliciter nos amis vaudois de s'être donné un tel président qui a déployé ces dernières années une activité des plus fructueuses. Les cinq fondations intervenues en deux ans et la récente belle manifestation de Valeyres, à l'occasion de la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de la première Caisse dans le canton de Vaud et en Suisse romande sont des preuves éclatantes de son esprit d'initiative. Je salue M. Puippe, ce grand apôtre de la cause Raiffeiseniste en Valais. Avec un zèle et un dévouement de pèlerin, M. Puippe a doté déjà la plus grande partie des communes du Bas-Valais de nos nobles institutions. C'est lui qui, avec le chanoine Werlen, président des Caisses de la partie allemande, a conduit le Valais, avec ses 95 Caisses, au premier rang des cantons de la « Confédération Raiffeiseniste suisse ». Je salue aussi M. l'abbé Bianchi de Genève, lequel a su créer, dans des circonstances difficiles et malgré la concurrence de la place bancaire de la capitale, un groupement de dix Caisses dans lesquelles règne un excellent esprit. Je salue enfin les dévoués dirigeants de la Fédération jurassienne M. l'abbé Montavon et M. Membrez qui nous présentent aujourd'hui une Fédération bien assise de 28 Caisses dans lesquelles les bons principes Raiffeisenistes sont rigoureusement appliqués.

Soyez enfin les bienvenus, vous tous chers pionniers Raiffeisenistes de la Suisse romande qui êtes venus au nombre de plus de 150. Soyez les bienvenus, vous tous qui offrez si aimablement votre traditionnelle hospitalité aux délégués de

l'Union, lors des assemblées des Fédérations, et lors des révisions. Soyez les bienvenus, chers collaborateurs de notre organisation nationale qui, grâce à vous, est devenue le digne reflet de notre Confédération Helvétique.

Que le congrès d'Interlaken avec sa soirée récréative unisse une fois de plus les cœurs et les âmes, et qu'il devienne le point de départ d'une nouvelle ère fructueuse pour notre organisation, pour l'émancipation matérielle et morale de notre population laborieuse, et par elle pour la prospérité sur notre Patrie toute entière.

La délégation romande accueille, par une salve particulière d'applaudissements la péroraison de M. Heuberger.

Nous avons ensuite le plaisir d'entendre des productions du « Chœur mixte d'Unterseen » qui se présente à nous dans le costume si caractéristique du pays, et d'un « club de jodleurs » d'Interlaken. L'auditoire a applaudi généreusement l'exécution précise et nuancée, et a rappelé plusieurs fois les chanteurs.

Désigné comme major de table, Monsieur Fluck, député, président de la Fédération des Caisses de l'Oberland, s'adresse à son trour aux délégués.

Il exprime sa satisfaction de ce que les délégués soient venus en si grand nombre tenir leurs assises à Interlaken, donnant ainsi aux Raiffeisenistes oberlandais une ardeur nouvelle pour la vie future. M. Flück espère qu'après le travail accompli pour la cause, les Raiffeisenistes pourront admirer aussi l'Oberland et spécialement la Jungfrau, cette reine de nos montagnes. Très savoureusement, M. Flück rapporte les « confidences » que lui a faites la Jungfrau, à laquelle il avait annoncé la venue des Raiffeisenistes. Notre reine des montagnes nous confie M. Flück, a montré d'abord quelques appréhensions. Elle avait autrefois fait de bien mauvaises expériences avec les financiers qui étaient eux aussi venus à Interlaken et avaient décidé la construction du chemin de fer qui l'a dérangée dans sa solitude et qui l'a même chargée d'hypothèques ! Ce n'est qu'après avoir reçu l'assurance que les Raiffeisenistes ne voulaient ni bouleverser les cimes, ni saisir les glaciers qu'elle a repris sa sérénité et a promis de se montrer à eux en grande tenue. M. Flück présente cette Jungfrau comme le symbole de la beauté, de la valeur et de la solidité des Caisses Raiffeisen. En quelques mots, il fait ressortir la valeur matérielle et morale de nos institutions rurales. Vivement applaudi, le sympathique président de la Fédération de l'Oberland termine en remettant au président de l'Union un magnifique bouquet de rhododendrons.

C'est ensuite au tour de M. le Dr Howald de se lever pour apporter aux délégués le salut du Secrétariat de l'Union Suisse des Paysans. Avec beaucoup de chaleur et de tempéramment, le vice-directeur de l'Union des Paysans rappelle qu'il a donné plusieurs conférences dans l'Oberland en vue de la constitution de Caisses Raiffeisen. Il est heureux aujourd'hui de constater que l'idée qu'il a propagée est maintenant ancrée dans l'Oberland et il remercie les Raiffeisenistes suisses pour l'immense travail qu'ils ont accompli au cours de l'année 1930 en faveur de l'agriculture suisse. Les Caisses Raiffeisen ont réveillé partout et développé chez le paysan l'esprit d'aide personnelle et ont puissamment aidé la population rurale à surmonter la crise par ses propres forces. Le fait que le congrès Raiffeiseniste a lieu au Kursaal d'Interlaken peut être considéré incontestablement comme une preuve de la considération dont jouissent nos Caisses dans l'Oberland et dans la Suisse entière. Tout comme les magnifiques cimes brillent constamment d'un éclat nouveau, de même les Caisses Raiffeisen veulent être un phare pour le peuple, servir et être utile à la classe moyenne et agricole en particulier. S'il y a des aspirations plus hautes que celles de l'argent et du capital, il n'est pas moins vrai que le paysan a besoin d'argent pour travailler et améliorer sa situation. Il est intéressant de constater que celui qui emploie le crédit, qui met l'argent en circulation et le fait travailler est aujourd'hui aussi apprécié que l'épargnant et le déposant. Il faut viser à une utilisation de l'épargne d'une façon équitable, dans l'intérêt bien entendu de l'économie générale. En réunissant l'épargne locale et en la remettant sans intermédiaire coûteux à ceux qui, au village, ont besoin de crédit, les Caisses Raiffeisen travaillent d'idéale façon vers ce but, tout en servant la Société en général. Ce n'est pas le collectivisme ou le bolchévisme tel qu'il nous vient de l'Est qui nous élèveront. Le fascisme et tout ce qui en dépend n'est rien pour nous non plus. Ce que nous voulons, c'est le démocratique travail en commun pour le bien-être et la prospérité du pays, le travail Raiffeiseniste dans toute sa signification. En guise de péroraison à ces considérations qui dénotent une compréhension profonde des besoins actuels de notre peuple, le distingué vice-directeur de l'Union Suisse des Paysans invite chacun à continuer à fournir un vrai travail Raiffeiseniste de façon à permettre ainsi de surmonter la lourde crise économique actuelle.

M. le Dr Howald est vivement applaudi par l'assistance.

M. le professeur Schwaller à Fribourg, ancien président du Conseil de surveillance a adressé son salut à l'assemblée. Cette dernière lui adresse à son tour un télégramme de sympathie.

Si bien agrémentées par nos amis oberlandais et embellies par le rayonnement de la fraternité Raiffeiseniste, les heures s'écoulent trop rapidement. Manifestation nationale, avec une forte empreinte patriotique, cette réunion ne pouvait se terminer dignement sans une pensée pour la Patrie. Et cette pensée ne pouvait mieux se manifester que par l'ovation de ces 650 citoyens, réunis sous l'égide d'une noble idée, chantant debout « l'hymne national ».

Ce fut ensuite la dislocation et chacun regagna son hôtel, enchanté de sa soirée.

L'excursion à la Schynige Platte

Alors que le soleil dorait les cimes de ses premiers rayons, et que la Jungfrau se dégageait majestueusement dans la clarté du lever du jour, les Raiffeisenistes étaient déjà sur pieds le mardi matin.

En deux convois, 6 trains spéciaux conduisirent les délégués au nombre de plus de 600 à la Schynige Platte, à 2,000 mètres d'altitude, l'un des plus beaux points de vue de l'Oberland. La montée en funiculaire offre des coups d'œil uniques sur les lacs de Thoune et de Brienz et sur les vallées des deux Lutschines. On passe d'abord dans les bois, dans l'ombre des sapins et des hêtres, pour arriver bientôt, après la station de Breitlauenen, dans le vrai paysage alpestre. A mesure que l'on monte, les grands sommets se dégagent l'un après l'autre dans l'éclat matinal. Nous filons maintenant lentement dans les rhododendrons et les fleurs alpestres et subitement, à la sortie d'un petit tunnel, l'imposant massif de la Jungfrau nous apparaît dans toute sa splendeur.

De la station, nous faisons encore quelques pas jusqu'au plateau du sommet où l'imposant rempart des Alpes, avec ses colosses grandioses, se présente dans toute sa majesté. Après s'être laissé éblouir par les glaciers et les cimes, l'œil peut se reposer ensuite dans le vert tendre des prairies, et dans le bleu reposant des lacs de la plaine. Spectacle vraiment féerique...

Les délégués se réunissent ensuite une dernière fois dans l'excellent Hôtel de la Schynige Platte où une collation leur est servie.

Quelques fleurs de réthorique sont encore effeuillées. Lors de la collation servie au premier convoi, c'est M. SCHERRER, vice-président de l'Union, qui donne libre cours à son enthousiasme et à sa satisfaction. Les délégués, dit-il, emporteront de la réunion d'Interlaken un souvenir aussi durable que celui qu'ils ont gardé de Zermatt il y a deux ans. L'Oberland nous a réservé un généreux accueil et nous avons pu accomplir un bon travail Raiffeiseniste. L'imposant massif de montagnes avec ses cimes et ses crénaux est l'expressif symbole de l'immuabilité des principes fondamentaux de Raiffeisen qui forment la base de nos organisations. Le congrès d'Interlaken marquera certainement une étape nouvelle de travail fructueux des institutions Raiffeisenistes suisses. L'orateur termine en portant son toast à l'Oberland et à tous ceux qui ont contribué à diffuser sur ce beau territoire, la semence de Raiffeisen.

Quant au second convoi, il était composé principalement de la délégation romande. Lors de la collation, M. Golay régla le rythme des fourchettes et l'emphase des orateurs.

Il donne d'abord la parole à Monsieur RAEMY, le chef aux grands mérites du mouvement Raiffeiseniste fribourgeois. Dans une très charmante improvisation, émaillée de fine ironie, le jovial et sympathique curé gruyèrien montre combien les assemblées générales sont utiles parce qu'elles unissent les représentants des différents cantons qui apprennent à se connaître et à s'apprécier, et parce qu'elles donnent aussi l'occasion aux représentants des Caisses locales d'exprimer une fois leur gratitude à la Direction de l'Union, qui durant toute l'année veille d'un œil averti à la bonne marche et au développement des Caisses locales. La cause pour laquelle nous travaillons, poursuit M. Raemy, est belle et noble. Nos Caisses Raiffeisen sont des écoles de dévouement, de droiture, de vaillance; des écoles d'entente sociale, des écoles d'entr'aide fraternelle. Il existe une loi immuable, c'est celle de la fraternité humaine qui fait de tous les hommes des frères. Fraternité humaine ?... Mot creux, s'il n'est pas inspiré par Dieu. Notre œuvre doit être dirigée aussi par le Tout-Puissant. Nos Caisses locales de crédit et nos organisations Raiffeisenistes doivent être un stimulant d'initiative, un levier d'action constante, un levier d'avenir. En créant la solidarité humaine, nos organisations constituent un rempart robuste contre le bolchévisme spoliateur, et sont le moyen efficace pour atteindre un mieux-être social. M. Raemy lève son verre à la prospérité des Caisses Raiffeisen et à celle de l'Union Suisse, à l'amitié confédérale, à l'harmonie partout et à la prospérité dans nos belles patries cantonales.

Les belles paroles de M. Raemy sont écoutées avec un très vif plaisir par l'auditoire qui applaudit chaleureusement ce discours comme on aime à les entendre.

M. HOWALD, vice-directeur de l'Union Suisse des Paysans, adresse ensuite quelques mots aux délégués romands, et enfin M. MULLER, député, président de la Fédération soleuroise, croit se faire l'interprête de tous, en remerciant chaleureusement le Bureau Central de l'organisation de cette belle réunion qui a procuré à chacun des jouissances inoubliables et qui constituera incontestablement un encouragement puissant au travail pour cette cause Raiffeiseniste qui nous tient tant à cœur. Nous voulons, proclame le représentant soleurois, maintenir toujours auprès de nos Caisses un esprit Raiffeiseniste aussi pur que celui que nous respirons aujourd'hui sur ce sommet. Le groupe de la Jungfrau, du Moensch et de l'Eiger est le symbole des trois facteurs qui reposent à la base de nos organisations: Epargne, Capacité professionnelle et travail, et enfin Grandeur morale de caractère. L'aide à soi-même est le mot que l'on prononce à tout instant dans nos parlements. Or, y a-t-il quelque chose de meilleur dans ce domaine que les Caisses Raiffeisen ? M. Muller termine en adressant un appel chaleureux au travail en commun qui a été jusqu'ici la sève vivifiante de nos organisations. M. Muller est vivement applaudi.

ooo

Ainsi se termina le congrès de 1931 qui a resserré fortement les liens d'unité dans notre Association nationale, qui a défini toujours mieux les beaux principes de Raiffeisen, qui a donné à tous une ardeur nouvelle pour le travail futur et qui a surtout montré à nos amis oberlandais et bernois que nous étions tous de cœur avec eux. Les belles heures passées dans l'intimité et devant la grandiose nature nous ont procuré aussi des jouissances nobles et inoubliables.

Et le soir pendant que le train nous emporte vers la tâche quotidienne, nous méditons encore cette belle sentence lue sur une maison des environs de Thoune:

« Regarde comme le Moine et la Jungfrau étincellent et comme le soleil éclaire et puis accomplis ta tâche quotidienne avec entrain et exactitude, afin que tes œuvres elles aussi réjouissent le monde ».

Extrait des délilbérations

de la séance commune des Conseils de direction et de surveillance de l'Union, du 29 juin 1931.

1. Les conditions d'adhésion ayant été remplies, les Conseils ratifient l'admission dans l'Union des nouvelles Caisses suivantes:

SERVION (Vaud),
GUIN (Fribourg);
REUSSBUHL (Lucerne);
MURG (St-Gall);
RECHERSWIL-OBERGERLAFINGEN, HALTEN et NIEDERGERLAFINGEN (Soleure).
ISENTHAL (Uri).

Ensuite de ces huit nouvelles fondations, l'Union compte actuellement 533 Caisses affiliées.

2. L'approbation est donnée, après examen des motifs à l'appui, à 25 demandes de crédits spéciaux, pour une somme globale de fr. 1,126,000.

3. L'ordre du jour de l'assemblée générale est soumis à une dernière étude, et les propositions à faire à l'assemblée sont définitivement arrêtées.

Il est pris également connaissance des diverses mesures qui ont été prises pour la bonne organisation du congrès, ainsi que des inscriptions qui sont parvenues des Caisses locales.

4. Les conditions d'intérêts appliquées par les Caisses locales font l'objet d'une discussion. Vu la baisse persistante du loyer de l'argent, les Conseils sont unanimes à insister auprès des Caisses locales sur l'absolue nécessité d'adapter les taux-créanciers à ceux en usage auprès des autres établissements financiers, afin d'être aussi en mesure, au moment opportun, de réduire les conditions appliquées aux débiteurs.

5. Pour des raisons d'âge, M. Emile Thuring (Ettingen) abandonne son mandat de membre des Comités centraux, après une activité de plus de 25 ans dans le Conseil de surveillance. En quelques paroles émues, il prend congé de ses collègues en les exhortant particulièrement à veiller toujours jalousement à l'application des beaux et éprouvés principes de Raiffeisen, aussi bien auprès de l'Union qu'auprès des Caisses locales.

6. Il est pris connaissance du rapport effectué auprès de la Caisse Centrale par la Société Fiduciaire et de Révision S.A., à Zoug. Le résultat s'est révélé très satisfaisant et donne entière satisfaction.

Quelques rapports de révision des Caisses locales dont l'administration a donné lieu à des observations spéciales sont également mis en discussion. L'approbation est donnée aux mesures de circonstances qui ont déjà été prises.

La situation financière

Nous avons derrière nous quelques semaines riches en événements sensationnels, des jours critiques comme nous ne les avions plus vécus depuis la déclaration de guerre et depuis l'inflation. Ces événements sont connus: projet de moratoire du président Hoover, fermeture des guichets de la Danatbank, l'un des plus grands établissements financiers de l'Allemagne, fermeture des bourses allemandes, restriction des crédits, soit des mesures que l'on tient en réserve pour les instants les plus critiques. La situation en Allemagne s'avère de plus en plus périlleuse et à l'heure où nous écrivons ces lignes le chancelier du Reich s'achemine vers Paris et Londres pour solliciter l'appui de la France et traiter un emprunt international qui permettrait de renflouer la barque prête à sombrer. Parviendra-t-on à s'entendre ? C'est ce que nous voulons espérer dans l'intérêt de l'Europe.

La finance suisse a eu aussi sa sensation. Il s'agit du crach de la Banque de Genève, qui portera indéniablement une certaine atteinte au prestige des établissements bancaires genevois et de la finance suisse toute entière. La Suisse n'était jusqu'à ce jour pas habituée à des débâcles semblables. La Banque de Genève était un établissement privé avec 20 millions de capital-actions et un bilan de 83 millions de francs. Le capital-actions est indéniablement perdu et la fermeture des guichets crée une situation difficile pour les 18,000 déposants que compte l'établissement, parmi lesquels figurent un grand nombre de dépôts pupillaires et d'institutions publiques. La situation est pénible aussi pour l'Etat de Genève qui possède 6 millions de francs d'actions. Bien que cet institut ne possédât aucune garantie de l'Etat, sa constitution intérieure et son nom lui donnait une fausse façade d'officialité et l'on se complaisait à travailler sous le couvert de l'écusson cantonal. La situation était donc très ambiguë et un projet d'assainissement avec l'intervention de l'Etat n'eût pas l'heur de plaire au Grand Conseil qui après une séance mouvementée refusa le concours de l'Etat. Cette action de secours ne rencontra pas l'approbation générale parce que l'expertise avait révélé des actes délictueux dans la gestion, et parce que des motifs d'ordre politique entraient aussi en jeux.

La situation internationale critique a entraîné naturellement un nouvel afflux en Suisse des capitaux de l'étranger. La baisse des taux s'est accentuée encore même sur le marché des capitaux et le Crédit Suisse, l'institut qui donne le ton au cartel des grandes banques a réduit dès le 1er juillet le taux des obligations de 3 et demi à 3 pour cent et le taux des carnets de dépôts de 3 à 2 et demi pour cent. La Société de Banque Suisse a emboîté aussi le pas dès le 15 juillet. Les taux-créanciers sont donc arrivés en général a un niveau qui n'a pour ainsi dire jamais été enregistré encore. Et aussi longtemps que des retraits de fonds de l'étranger n'interviendront pas et que la pléthore monétaire continuera à être universelle, un revirement sur le marché de l'argent n'est guère à attendre.

Etant donné la situation actuelle du marché monétaire, un taux supérieur à 4 pour cent pour les obligations doit être considéré aujourd'hui comme exagéré. Il en est de même pour les taux d'épargne supérieurs à 3 trois quarts pour cent et pour les taux de comptes-courants qui dépassent 3 à 3 et quart pour cent. Il importe aujourd'hui pour les Caisses Raiffeisen d'harmoniser absolument leurs taux créanciers à ceux en usage auprès des établissements officiels. C'est une nécessité urgente de l'heure présente, car nos Caisses doivent veiller à ne pas se trouver handicapées par rapport aux autres établissements de crédit lors de la baisse des taux appliqués aux débiteurs.

Fausse monnaie suisse

Le Ministère public fédéral adresse aux établissements publics, la communication suivante:

La fausse monnaie en circulation s'est considérablement accrue ces derniers temps. En conséquence, nous vous prions d'examiner avec le plus grand soin les pièces présumées fausses.

Principes caractéristiques auxquels les falsifications sont reconnaissables:

Toutes les pièces fausses sont «coulées» et non frappées. Elles contiennent de ce fait plusieurs défauts que l'on remarque tantôt sur la tranche, tantôt sur le millésime comme aussi sur certains détails de l'empreinte. L'endroit de la coulée est visible sur la tranche des fausse pièces de 2 francs dont les cannelures sont faites à la lime. Les 13 étoiles et la légende «Dominus providebit» sur la tranche des faux écus sont grossières et manquent de netteté.

2. Le «son» est généralement sourd, car les contrefaçons sont faites le plus souvent d'un alliage de plomb et d'antimoine. Cependant, le son des faux écus au millésime de 1926 est semblable à celui des pièces de bon aloi; par contre, ces falsifications ne pèsent que 18 grammes au lieu de 25.

Nous vous prions, en outre, de bien vouloir envoyer immédiatement les pièces reconnues fausses ou les pièces suspectes au MINISTÈRE PUBLIC FEDERAL, à BERNE, en indiquent si possible exactement, où quand et dans quelles circonstances ces pièces ont été données en paiement et par qui.

Caractéristiques spéciales des falsifications:

1° **Pièces de 2 Francs:**

a) Helvétia, 1922, poids 8,421 grammes, diamètre 27,1 mm., épaisseur 2 mm. sur la tranche. «Marques caractéristiques»: pièces très bien réussies, teinte grisâtre, toucher savonneux; alliage cassant d'étain, d'antimoine et de plomb (contenant un peu de cuivre), coulées, Principaux signes de contrefaçon: *Avers*: défauts de coulée près des étoiles, à droite, en haut et en bas; porosités à gauche, près de l'endroit de la coulée. *Revers*: grênetis défectueux, à droit et défauts de fonte dans le millésime 1922. *Tranche*: endroit de la coulée visible à gauche du corps de l'Helvétia.

b) Helvétia 1913 et 1928, pièces très bien imitées, coulées, alliage de plomb-antimoine-étain, tendre et cassant; cuivrée, puis argentée galvaniquement (le cuivrage préliminaire devant augmenter l'adhérence du dépôt d'argent). Défauts: *Avers*: Porosités à gauche au milieu près de la coulée; à cet endroit le grènetis est moins net; l'empreinte est en général moins nette que sur les pièces frappées, surtout les inscriptions; l'argenture s'écaille légèrement sur le bord. *Revers*: Porosités visibles près de la coulée à gauche au milieu, où le grènetis est aussi moins net; léger défaut à droite du *9* du millésime. *Tranche*: Porosités près de la coulée. — Cette pièce n'a pas été longtemps en circulation, et c'est pourquoi l'argenture est presque intacte. A l'état de neuf, cette falsification est dangereuse, étant très bien imitée. — *Son*: sourd, mat.

2° **Pièces de 5 Francs:**

a) buste de berger, 1923, poids entre 24,917 grammes et 25,265, diamètre 37,2 mm., épaisseur 2,4 mm. sur la tranche. Marques caractéristiques: falsification assez bien réussie, alliage de plomb et d'antimoine, tendre, cassant (métal pour caractères d'imprimerie); coulée, argentée par procédé galvanique. Pièces peu suspectes à l'état neuf (sans examen particulier). Un examen plus attentif de la falsification permet toutefois de découvrir avec facilité les défauts suivants: *Avers*: l'alliage fondamental foncé est visible près de la tête et sur le rebord par suite d'usure de la couche d'argent; porosités à gauche en haut, près de la coulée; c'est pourquoi les lettres OEDE

du mot « Confœderatio » et le grènetis sont très défectueux à cet endroit; les lettres « VE » du mot « Helvetica » sont mal réussies. *Revers*: la couche d'argent est usée sur la croix; porosités près de la coulée à gauche en bas; tranche, légende et étoiles très défectueuses; endroit de la coulée entre les trois étoiles et le *P* de « Providebit »; *Son*: plus grave que celui des pièces de bon aloi. Le poids est égal à celui des pièces authentiques, l'alliage contient beaucoup de plomb;

b) buste de berger, 1925, poids entre 24,841 grammes et 27,204., diamètre 37,3 mm., épaisseur 2,65 mm. sur la tranche. Marques caractéristiques: pièce bien réussie; alliage de plomb et d'antimoine, semblable à celui de la pièce décrite ci-dessus; coulée, argentée par procédé galvanique. Pièce d'apparence peu suspecte à l'état de neuf. Marques principales lors d'un examen plus sérieux: *Avers*: la légère couche d'argent s'écaille; le grènetis manque en haut et est très défectueux en bas; porosités en bas près de la coulée; le nom « P. Burkhard » manque sur certaines pièces; défaut de fonte près du *V*, du mot « Helvetica ». *Revers*: la couche d'argent commence à s'écailler sur l'écusson; le grènetis manque à gauche en haut, près de l'endroit de la coulée, on y remarque aussi distinctement des marques de retouche provenant de coups de ciseau, la branche d'edelweiss est défectueuse, à gauche, côté extérieur; défaut de coulée près des chiffres *925* du millésime, ainsi que dans la lettre *B*, sous ces chiffres et dans le grènetis à droite en bas. Tranche: pas mal réussie; près de l'endroit de la coulée, le *D* du mot « Dominus » manque; *Son*: plus grave que celui des pièces de bon aloi;

c) buste de berger, 1926, « imitation très dangereuse », poids entre 17,8 et 18,8 grammes (poids normal 25 gr.), diamètre entre 37,15 et 37,3 mm., épaisseur sur la tranche entre 2,65 et 2,9 mm. — Fabrication: ces faux écus sont coulés avec le même alliage flexible d'étain-antimoine, à haute teneur en étain, d'où le poids trop faible; ils sont argentés galvaniquement.

Caractéristiques: *Avers*: le grènetis n'est pas bien réussi à droite, côté de la coulée; *Revers*: défauts de coulée dans les chiffres du millésime, défaut de coulée en haut entre *F* et *R*, qui se prolonge jusque dans l'écusson (n'a été constaté que sur quelques pièces seulement); le grènetis est imparfait à gauche; défauts autour de 5 *FR*.; tranche (caractéristique principale): la légende et les étoiles manquent de netteté, sont épaisses, avec de nombreux défauts de coulée; l'endroit de la coulée est visible entre « Providebit » et les dix étoiles. Le son est bon. Ces falsifications ne sont pas facilement reconnaissables comme telles, sans examen minutieux. (Faire attention surtout au poids et à la tranche !).

Les pièces suspectes peuvent être remises à la Caisse Centrale de l'Union, qui se charge alors de faire le nécessaire à Berne.

St-Gall, 15 juillet 1931.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel

F. G. RAIFFEISEN

Sa vie et son œuvre

Par le

Dr F. J. Stadelmann

Traduction française de M. l'abbé A. MONTAVON -- curé, à Boécourt. --

La première étude complète publiée en français, de la vie et de l'œuvre — du grand philanthrope! —

En vente au prix de Fr. 1.— à l'Union suisse des Caisses de Crédit Mutuel, à St-Gall.

Tableau pour le calcul d'annuités des prêts à termes

Pour répondre à la demande d'un caissier, nous publions ci-après un tableau permettant de calculer la somme à payer annuellement (capital et intérêts) pour amortir un capital quelconque, prêtée à 4 3/4 %, 5, 5 1/4, et 5 1/2 % dans un délai de 1 à 10 ans:

L'annuité se détermine simplement en multipliant le capital par le cœfficient correspondant au taux et à la durée du prêt.

EXEMPLE:

Pour amortir Fr. 8.500, prêtés à 5 1/4 % pendant 8 ans, l'emprunteur devra verser chaque année:

8.500 Fr. × 0,156292 = Fr. 1328.48

Années	1 fr. à 4 3/4 %	1 fr. à 5 %	1 fr. à 5 1/4 %	1 fr. à 5 1/2 %	Années
1	1.047 500	1.050 000	1.052 500	1.055 000	1
2	0.535 901	0.537 804	0.539 711	0.541 618	2
3	0.365 490	0.367 208	0.368 931	0.370 654	3
4	0.280 377	0 282 011	0.283 653	0.285 294	4
5	0.229 383	0.230 974	0.232 575	0.234 176	5
6	0.195 447	0.197 017	0.198 598	0.200 178	6
7	0.171 260	0.172 819	0.174 407	0.175 994	7
8	0.153 165	0.154 721	0.156 292	0.157 864	8
9	0.139 132	0.140 690	0.142 264	0.143 839	9
10	0.127 941	0.129 504	0.131 086	0.132 667	10

UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

(Système Raiffeisen)

Caisse Centrale de 530 Caisses Raiffeisen

SAINT-GALL

Téléphone : 30.88

Télégramme : Raiffeisenbank

Achat et vente de fonds publics. Garde de titres et location de compartiments de coffres-forts (Safes)

Renseignements pour la fondation de Caisses Raiffeisen

Acceptation de dépôts contre **Obligations, Carnets de dépôts et en comptes-courants.**